

# **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN BASSÉE VOULZIE**

---

## **STRATEGIE COLLECTIVE**

Document provisoire



## LISTE DES SIGLES

AAC	Aire d'Alimentation de Captage
AEP	Alimentation en Eau Potable
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
CLE	Commission Locale de l'Eau
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DCE	Directive Cadre Européenne sur l'Eau
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ERU	Eaux Résiduaires Urbaines
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IOTA	Installations Ouvrages Travaux Activités
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PAPI	Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPR	Programme Pluriannuel de Restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides
PPRI	Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
ZHIEP	Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
ZRE	Zone de Répartition des Eaux
ZSF	Zone de Sauvegarde pour le Futur
ZSGE	Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau

## SOMMAIRE

<b>Partie 1</b> .....	<b>4</b>
<b><i>Le socle de la stratégie collective du SAGE Bassée Voulzie</i></b>	
Préambule .....	5
Les objectifs environnementaux à atteindre.....	8
Le diagnostic partagé du territoire .....	12
<b>Partie 2</b> .....	<b>17</b>
<b><i>Construction de la stratégie collective du SAGE</i></b>	
Objectifs et principe de la stratégie collective du SAGE.....	18
Les motivations à l'origine du SAGE Bassée Voulzie .....	19
Méthodologie utilisée pour la construction de la stratégie collective .....	20
<b>Partie 3</b> .....	<b>21</b>
<b><i>La stratégie collective du SAGE Bassée Voulzie</i></b>	
Avant de se plonger dans la stratégie.....	22
Les 5 enjeux structurants du SAGE Bassée Voulzie.....	24
Les 26 principes de gestion du SAGE Bassée Voulzie .....	25
Les 18 orientations spécifiques du SAGE Bassée Voulzie .....	26
Les partis pris du SAGE Bassée Voulzie .....	27
L'organisation du document .....	29
<b>Partie 4</b> .....	<b>31</b>
<b><i>La déclinaison de la stratégie collective du SAGE Bassée Voulzie</i></b>	
Enjeu 1 : gestion quantitative de la ressource.....	32
Enjeu 2 : qualité des eaux .....	43
Enjeu 3 : milieux aquatiques et humides .....	54
Enjeu 4 : inondation et ruissellement.....	64
Enjeu 5 : solidarités territoriales, aménagement et gouvernance .....	70
<b><i>Annexe 1 : Liste des règles pré-identifiées</i></b>	
<b><i>Annexe 2 : liste des dispositions pré-identifiées visant les documents d'urbanisme</i></b>	
<b><i>Annexe 3 : analyse des effets notables et des incidences potentielles sur les différentes composantes de l'environnement</i></b>	

## **PARTIE 1**

### **LE SOCLE DE LA STRATEGIE COLLECTIVE DU SAGE BASSEE VOULZIE**

# Préambule

## 1. Introduction

***Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau. Il fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, à l'échelle locale et cohérente d'un bassin versant.***

Il constitue un instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (**DCE**) et doit respecter les orientations et les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) Seine Normandie et la réglementation nationale en vigueur. Le SAGE permet la déclinaison locale de la politique de l'eau de manière adaptée au territoire et en favorisant l'appropriation par les acteurs locaux.

Une fois le SAGE approuvé par le préfet, les décisions de l'administration - services de l'Etat et collectivités - dans le domaine de l'eau devront être compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) des ressources en eau du SAGE. Le règlement et les documents graphiques sont quant à eux opposables aux tiers.



Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, etc.) réunis au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**.

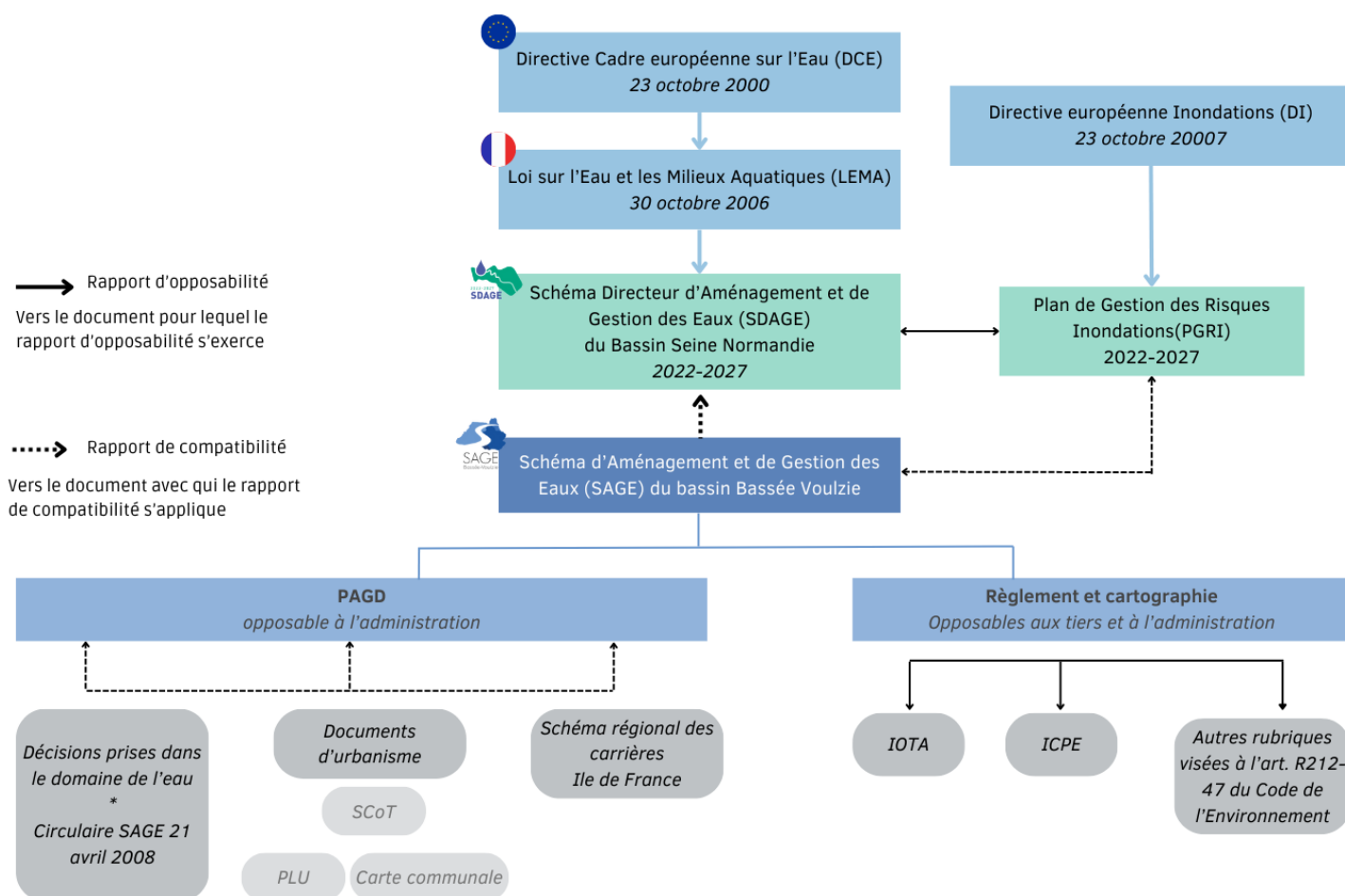
Ce document présente les premières réflexions stratégiques proposées par le bureau de la CLE au cours de réunions menées au dernier trimestre 2023 pour améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE. La stratégie constitue une étape importante de calage du projet puisqu'elle formalise le consensus des acteurs sur les objectifs de gestion des ressources en eau, les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et la gouvernance à établir sur le territoire. Elle est préparatoire à la rédaction des documents du SAGE avant sa mise en œuvre finale.

## 2. La stratégie du SAGE...et après ?

L'écriture des documents du SAGE doit retranscrire les objectifs et les orientations de la stratégie au sein du :

- ➔ **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui précisera :
  - Les priorités du territoire (géographiquement et dans le temps) ;
  - Les objectifs et dispositions (techniques, juridiques, organisationnels) pour les atteindre ;
  - Les conditions de réalisation du SAGE (évaluation des moyens financiers et humains indispensables pour la mise en œuvre du SAGE notamment).
  
- ➔ **Règlement** qui fixera les règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des priorités définies dans le PAGD.

Les obligations réglementaires vis-à-vis du SAGE :



**Les dispositions du PAGD sont opposables aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire dans un rapport de compatibilité.** Dans un rapport de compatibilité, la norme inférieure ne doit pas contrarier les options fondamentales de la norme supérieure. La conformité stricte n'est pas exigée. L'atteinte qui peut être portée à la norme supérieure par la norme inférieure doit néanmoins rester marginale.



*Exemple : un PLU (Plan Local d'Urbanisme) (norme inférieure) ne doit pas définir des options d'aménagement ou de destination des sols qui iraient à l'encontre ou contrarieraient les objectifs du SAGE, sous peine d'encourir l'annulation pour illégalité.*

**Le règlement est opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire et aux tiers dans un rapport de conformité.** L'obligation de conformité requiert une adéquation stricte entre la norme inférieure et la norme supérieure. Les projets IOTA (Installations Ouvrages Travaux Activités) relevant de la "nomenclature eau" ou ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) doivent être conformes et respecter scrupuleusement les mesures du règlement du SAGE.



*Exemple : l'autorisation d'un pétitionnaire obtenue au titre des IOTA pour la réalisation de travaux de recalibrage ou de rectification d'un cours d'eau pourra être attaquée devant le tribunal administratif au motif qu'elle n'est pas conforme avec le règlement du SAGE.*

Lors de la rédaction du projet de SAGE, la compatibilité avec le SDAGE et le PGRI Seine Normandie 2022-2027 devra être vérifiée. Les dispositions du SDAGE et du PGRI qui s'imposent au SAGE Bassée Voulzie sont rappelées pour chaque orientation de la stratégie déclinée ci-après.



# Les objectifs environnementaux à atteindre

En adéquation avec les documents généraux et supérieurs de planification et en respect à la Directive cadre européenne sur l'eau, la stratégie du SAGE vise à améliorer l'état des ressources et des milieux aquatiques du bassin Bassée Voulzie.

L'atteinte de ces objectifs est à rechercher principalement à travers la mise en œuvre de politiques contractuelles locales. Elle suppose d'éviter ou de réduire fortement dès à présent toute nouvelle dégradation des cours d'eau et des milieux aquatiques.

***A travers sa stratégie, la CLE définit des objectifs de gestion de la ressource en eau qui reprennent les objectifs réglementaires existants ou les renforcent en fonction des spécificités du territoire. L'atteinte de ces objectifs est à rechercher principalement à travers la mise en œuvre de politiques contractuelles locales. Elle suppose par définition d'éviter ou de réduire fortement toute nouvelle dégradation des cours d'eau et des milieux aquatiques à venir.***

## 1. Les objectifs d'atteinte du bon état des eaux, le SDAGE et la DCE



Le SAGE répond avant tout aux objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 en recherchant prioritairement l'atteinte du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau. **Cet objectif constitue le socle du SAGE, assurant ainsi sa compatibilité au SDAGE et au Code de l'Environnement. Il s'agit d'atteindre le bon état des eaux superficielles et souterraines et de maintenir ce bon état une fois atteint.**

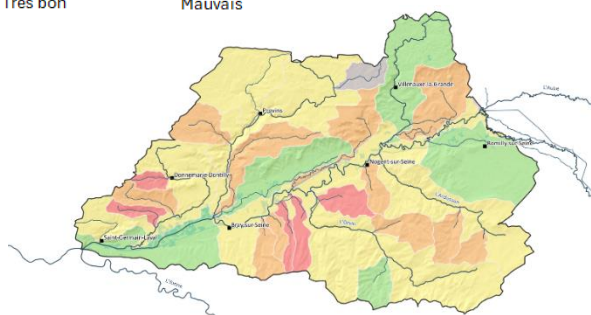
Pour rappel, la DCE harmonise la politique de l'eau à l'échelle européenne en fixant notamment des objectifs de résultats pour l'atteinte du bon état des eaux en 2015, avec dans certains cas des possibilités de reports en 2021 et 2027. Le bon état s'applique à l'échelle de masses d'eau (aquifères, cours d'eau, plans d'eau, etc.) établies en fonction d'unités naturelles cohérentes (hydro écorégions) présentant des caractéristiques physiques et biologiques similaires.

Ces états sont calculés au travers des indicateurs biologiques, des indicateurs physico-chimiques (niveaux de concentration) et des indicateurs d'équilibre quantitatif pour les eaux souterraines.

**En définissant un état écologique, la DCE accorde une place particulière à l'écosystème :** les processus hydromorphologiques conditionnent la création d'habitats (sous berge, végétation, blocs, etc.) auxquels sont inféodés les peuplements biologiques aquatiques (poissons, etc.). Ces peuplements sont à la base de l'évaluation de l'état écologique.

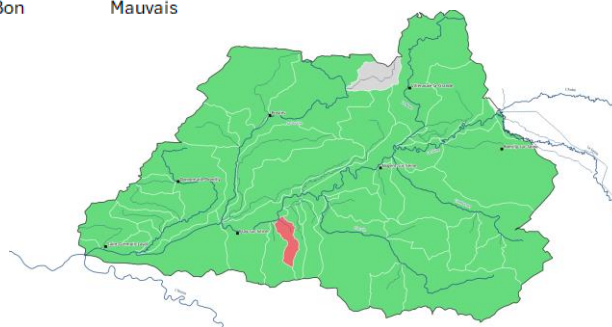
De multiples plans et programmes peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs. On pourra citer parmi ceux-ci les programmes d'actions Milieux Aquatiques mis en œuvre à l'échelle des bassins versants.

## Les classes de bon état des eaux superficielles

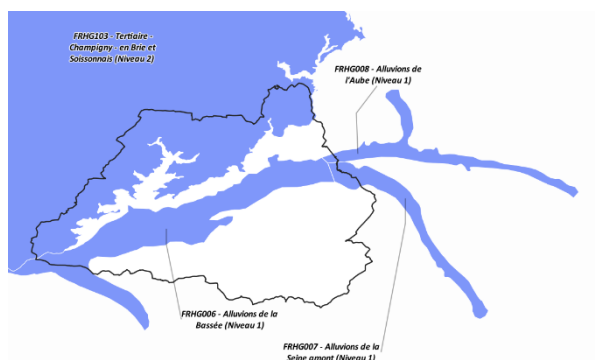


Etat écologique des masses d'eau superficielles  
(source : état des lieux 2019 – SDAGE AESN 2022-2027)

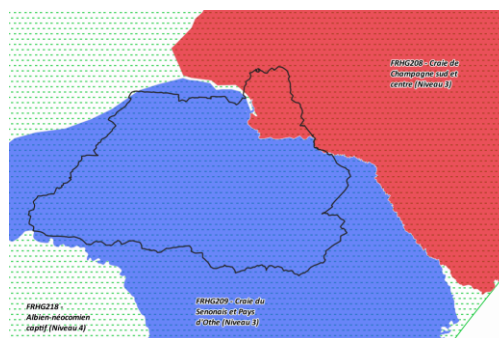
## Les classes de bon état des eaux souterraines



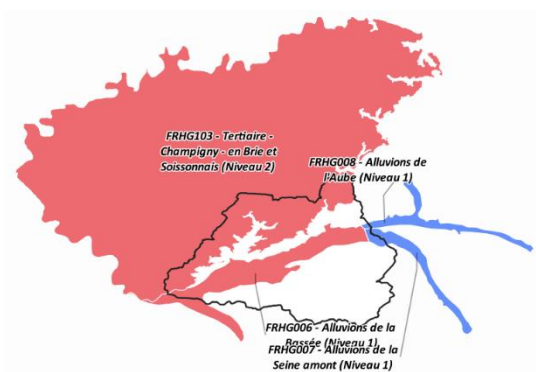
Etat chimique des masses d'eau superficielles  
(source : état des lieux 2019 – SDAGE AESN 2022-2027)



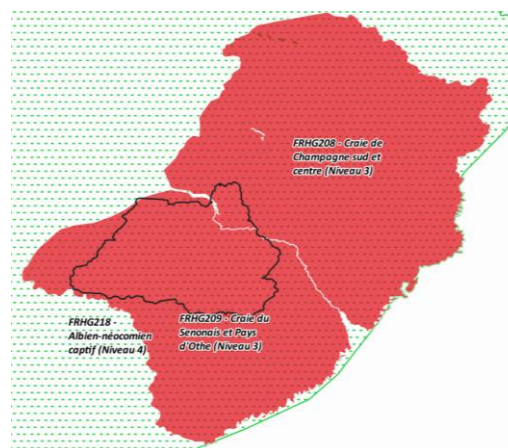
Etat quantitatif des masses d'eau souterraines niveau 1 et 2  
(source : état des lieux 2019 – SDAGE AESN 2022-2027)



Etat quantitatif des masses d'eau souterraines niveau 3 et 4  
(source : état des lieux 2019 – SDAGE AESN 2022-2027)



Etat chimique des masses d'eau souterraines niveau 1 et 2  
(source : état des lieux 2019 – SDAGE AESN 2022-2027)



Etat chimique des masses d'eau souterraines niveau 3 et 4  
(source : état des lieux 2019 – SDAGE AESN 2022-2027)



Sur le bassin Bassée Voulzie, l'état des lieux de 2019 du SDAGE 2022-2027 met en évidence

- Pour les 34 masses d'eau superficielles : 5 en bon état écologique et 32 en bon état chimique (hors substances ubiquistes) ;
- Pour les 7 masses d'eau souterraines : 3 en bon état chimique et 1 en mauvais état quantitatif.

Ainsi, le SDAGE 2022-2027 fixe un report d'objectif d'atteinte du bon état à échéance 2027 pour 10 masses d'eau superficielles (pour l'état écologique) et 4 masses d'eau souterraines (pour l'état chimique).

## 2. L'adaptation aux changements climatiques, guidée par le Plan Eau 2023

- *La CLE souhaite participer à la mise en œuvre du Plan Eau 2023 du gouvernement et s'orienter vers une gestion sobre, résiliente et concertée des ressources en eau.*
- *De nombreuses évolutions peuvent conduire à des déséquilibres locaux. Il est donc important d'anticiper ces évolutions et de réfléchir au partage de la ressource.*

## 3. La distribution d'une eau potable respectant les normes de qualité dans un contexte de changement climatique et de dégradation des nappes

Le code de la santé publique édicte les dispositions réglementaires en matière d'eau potable, et des limites de qualité sont ainsi fixées pour les eaux brutes et pour l'eau au robinet du consommateur (eaux distribuées).

Les normes pour les nitrates et les pesticides sont rappelées dans le tableau suivant :

	Eaux brutes	Eaux distribuées
<b>Pesticides</b>	2 µg/L pour chaque pesticide	0,1 µg/L pour chaque pesticide (à l'exception de l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et de l'heptachloroépoxyde : 0,03 µg/L)
	5 µg/L pour le total des substances mesurées	0,5 µg/L pour le total des substances mesurées
<b>Nitrates</b>	50 mg/l en eaux superficielles 100 mg/l en eau souterraines	50 mg/l
<b>Phosphore</b>		0.2 mg/l (teneur maximale)

#### 4. L'équilibre quantitatif entre disponibilité, besoins et milieux

- *La CLE souhaite mieux connaître le fonctionnement des ressources en eau et notamment souterraines pour pouvoir, si besoin, réglementer les prélèvements sur la base de données scientifiques et actualisables.*
- *La CLE souhaite pérenniser les usages actuels tout en préservant l'équilibre et le fonctionnement des milieux.*

#### 5. Les services écologiques et la biodiversité

- *La CLE souhaite que les zones humides du territoire soient protégées et que le SAGE contribue à l'amélioration de la biodiversité.*
- *La CLE souhaite s'appuyer sur la compensation des projets pour servir, dans une logique de solidarité, le territoire et travailler sur les services écosystémiques notamment sur l'évaluation économique des fonctionnalités des zones humides de la Bassée.*

# Le diagnostic partagé du territoire

Le diagnostic du bassin versant de la Bassée Voulzie et l'analyse des tendances d'évolution du territoire ont mis en évidence les points suivants, regroupés par enjeux.



## QUANTITE

### Caractéristiques générales

- Le bassin est caractérisé par trois entités hydrologiques aux fonctionnements distincts ;
- Des ressources globalement en bon équilibre quantitatif ;
- Une pression de prélèvement importante en partie exportée à l'extérieur du territoire ;
- Un bilan besoin ressource globalement favorable mais qui ne doit pas masquer des tensions locales et une évolution incertaine de la ressource ;
- Une absence de gestion structurelle des ressources en eau établie à l'échelle du bassin du SAGE.

### Prélèvements, ouvrages et transferts

- La présence d'ouvrages d'envergure induisant des prélèvements conséquents : la centrale nucléaire (restituant une grande partie au milieu) et les canaux de navigation de la Seine ;
- Une exportation du plus de la moitié des prélèvements destinés à l'eau potable vers l'extérieur du bassin (Eau de Paris principalement) ;
- Des transferts de ressources à l'intérieur du bassin avec la compensation des prélèvements dans les sources de la Voulzie par un pompage en Seine ; mais aussi des transferts d'eau pour la gestion des canaux ;
- Une multitude de captages d'eau potable destinés à l'alimentation du territoire, avec des réseaux peu interconnectés et donc peu sécurisés ;
- Les différents types de prélèvements n'ont pas le même impact sur la ressource selon qu'ils sont entièrement consommés ou bien restitués aux bassins.

### Etat des ressources en eau

- A l'échelle départementale, la nappe du Champigny marque une tendance à la baisse, en particulier sur sa partie ouest – hors SAGE : les hautes eaux (cycle de 20 ans) sont plus basses à chaque nouveau cycle.
- Les alluvions de la Bassée sont classées comme réserves stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, aujourd'hui appelées Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF) ;
- La nappe du Champigny, très exploitée, est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) depuis 2009 avec un OUGC mis en place ;
- Les affluents rive gauche de la Seine, les cours d'eau crayeux (Ardusson, Orvin, etc.) sont identifiés comme « fragiles » en termes d'équilibre quantitatif par l'état des lieux du SDAGE.

- *L'enjeu déterminant tient en la préservation de l'équilibre quantitatif et du niveau des eaux souterraines, et en particulier sur l'axe Seine et par voie de conséquence les fonctionnalités écologiques de la Bassée, dépendants de la gestion en amont des lacs-réservoirs et de la politique de soutien d'étiage, mais aussi de la gestion de la nappe alluviale ;*
- *Le second enjeu tient à la plus-value liée à la réussite de la structuration d'une gestion structurelle et coordonnée des ressources en eau à l'échelle du bassin du SAGE.*



## QUALITE

### Les pollutions diffuses nitrates et pesticides

- Les ressources en eau souterraines sont peu protégées et vulnérables aux pollutions par la surface, notamment la nappe du Champigny ;
- Les alluvions de la Bassée et la nappe du Champigny sont classées comme réserves stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- L'agriculture est l'un des principaux facteurs de pression azotée et phytosanitaire sur le périmètre. La mauvaise qualité en nitrates des cours d'eau semble liée à la part élevée de céréales (blé tendre, orge, colza) dans la surface agricole ;
- La pression exercée par les usages non agricole, et notamment par les collectivités, est faible compte tenu des réglementations récentes ;
- Les collectivités compétentes engagent ou réalisent différents programmes et travaux pour pallier la dégradation de la qualité des eaux brutes et garantir la distribution d'une eau conforme en termes de qualité aux habitants du bassin (TransprEAUvinois) ;
- Des actions de reconquête des captages prioritaires ou sensibles restent à mener dans les départements de la Seine-et-Marne et de l'Aube ;
- Les actions de reconquête par Eau de Paris sur les captages Dragon, Durteint et Voulzie sont anciennes (2007) et le développement des PSE (Paiement pour Services Environnementaux) devraient être plus incitatifs auprès des professionnels agricoles ;
- La contamination est certainement ancienne, et même en cas d'évolutions de pratiques, la reconquête de la qualité des eaux souterraines sera longue compte tenu de l'inertie des milieux (stocks de nitrates dans les sols et temps de transfert vers les nappes) ;
- Pas de programme d'actions concernant la limitation des ruissellements de polluants vers les cours d'eau (3 masses d'eau présentent un risque vis-à-vis du phosphore en lien avec le lessivage des sols agricoles : ru de la bilbaudrie, ru de sucy et ru de suby).

### Sur les pollutions organiques

- Seulement deux masses d'eau subissent une pression significative vis-à-vis des macro polluants (ru de la Bilbaudrie et ru de Sucy). Seul le ru de Sucy présente un risque de non atteinte du bon état sur ces paramètres. Les eaux du territoire sont donc relativement préservées vis-à-vis des macro-polluants ;
- En matière d'assainissement, la réglementation est ancienne (directive ERU et textes d'application) et les compétences sont exercées depuis longtemps par les collectivités (investissements) ;
- Des non-conformités subsistent notamment pour ce qui concerne les stations d'épuration de petites capacités et/ou vétustes. Aucune information n'est disponible sur l'adéquation des rejets à la sensibilité des cours d'eau à l'étiage (qui reste une préoccupation des acteurs locaux) ;
- En matière d'assainissement non collectif, les données de contrôle sont hétérogènes. Les résultats peuvent interroger sur la cohérence des méthodes de diagnostic réalisé à l'échelle du SAGE. Néanmoins, l'impact de l'assainissement individuel sur les eaux est réputé faible en dehors de situations de points noirs connus. Le coût de la réhabilitation des installations est également un frein pour les mises en conformité par les propriétaires ;
- Les rejets industriels de macro polluants s'effectuent très majoritairement en Seine ;
- L'amélioration de la qualité des eaux vis-à-vis des macro-polluants peut être reliée aux interventions en faveur de l'hydromorphologie dans le sens où améliorer les écoulements contribue à augmenter les capacités auto-épuratoires des rivières.

### Sur les substances prioritaires et dangereuses

- La qualité des masses d'eau vis-à-vis de l'état chimique est bonne (hors substances ubiquistes) ;
- Le bassin subit peu de pression vis des rejets des industries ou des collectivités vis-à-vis des micropolluants ;
- Les principaux établissements industriels sont suivis dans le cadre du programme RSDE et des objectifs de suppression ou de réduction des émissions de substances dangereuses sont fixés dans le plan micropolluants et le projet de SDAGE 2022-2027 ;
- Les collectivités doivent être vigilantes vis-à-vis des effluents circulant dans les réseaux d'assainissement, et le cas échéant, les autorisations de raccordement doivent être établies ;
- Aucune donnée n'est disponible actuellement concernant les rejets des artisans ;
- L'évaluation de l'impact des micropolluants présents à très faible dose dans l'environnement est difficile à établir, de même que les effets croisés des molécules mais aussi que la présence de substances médicamenteuses.

- *L'ensemble des nappes présentes sur le territoire Bassée Voulzie présentent des vulnérabilités très fortes, qu'il s'agisse de la nappe du Champigny au nord-est du bassin, de la nappe du Senonais qui couvre quasi l'ensemble du SAGE, ou bien de la nappe alluviale de la Bassée ;*
- *Les masses d'eau du territoire sont confrontées à une problématique ancienne et généralisée de la contamination des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires. Malgré la réglementation et les programmes en cours, l'amélioration de l'état des eaux des eaux souterraines sera certainement lente compte tenu de l'inertie des milieux et des temps de transferts des polluants ;*
- *Les captages AEP sont particulièrement dégradés vis-à-vis des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (dépassements ponctuels des normes sanitaires) ;*
- *Compte tenu de la dégradation de la qualité des eaux brutes vis-à-vis des nitrates et pesticides, 18 captages sont identifiés comme prioritaires (21%) et 39 captages sont identifiés comme sensibles (47%) vis-à-vis des pollutions diffuses dans le SDAGE 2022-2027.*



## MILIEUX AQUATIQUES

### Hors Bassée

- L'état biologique des cours d'eau du bassin est dégradé, principalement à cause d'altérations morphologiques ;
- Les actions de restauration et d'entretien des milieux débutent sur le territoire grâce à la structuration de la compétence GEMAPI, deux acteurs sont identifiés : le SMBVA et le SDDEA ;
- Des actions de restauration de la continuité écologiques sont engagées par le SMBVA et montrent de bons résultats.

### Bassée

- La réserve de la Bassée est la plus grande réserve naturelle nationale d'Ile-de-France et occupe une surface de 854 hectares dans la plaine alluviale de la Bassée, la plus vaste vallée fluviale inondable du bassin de la Seine. Actuellement, seule 10 % de la surface de la place de la Bassée est protégée ;
- Deuxième réserve naturelle nationale à venir sur le Grand Est : la réserve Seine Champenoise ;
- La plaine de la Bassée est considérée comme une zone humide d'intérêt national, c'est en amont de Nogent sur Seine qu'elle présente les caractéristiques écologiques les plus intéressantes et qu'elle y est le mieux préservée.

- *Enjeu adaptation des pratiques et de conciliation des usages afin qu'ils soient compatibles avec les objectifs de préservation de la Bassée et d'amélioration de la stratégie de réhabilitation des sites d'extraction ;*
- *Enjeu stratégique de restauration ambitieuses nécessaires des fonctionnalités des milieux aquatiques afin d'atteindre le bon état des eaux, de préservation et protection des milieux exceptionnels et de maîtrise des inondations par crues notamment.*



## RISQUES

- La gestion du risque d'inondation sur le territoire est complexe et répond à différents enjeux : des enjeux propres au territoire et des enjeux plus larges propres au bassin de la Seine ;
- Les lacs réservoirs contribuent à réduire significativement le risque d'inondation sur le périmètre et à l'aval mais n'apportent pas une protection absolue contre les crues. Le bassin reste vulnérable face à un événement extrême ;
- Le programme d'aménagement des casiers de la Bassée est nécessaire pour compléter le dispositif de gestion du risque d'inondation au niveau de la Métropole Francilienne. Les acteurs locaux pourraient être mieux associés à cette gestion globale du risque d'inondation ;
- De nombreux programmes ou réglementations (PPRI, PAPI, ...) sont mis en œuvre par les acteurs (Etat, EPTB, ...). Néanmoins, les réponses apportées apparaissent hétérogènes selon les territoires (entre le département de la Seine et Marne et le département de l'Aube, entre l'axe Seine et les affluents, ...) ;
- La connaissance de la fonctionnalité des zones d'expansion des crues des cours d'eau est encore partielle et devrait être améliorée pour permettre leur préservation à travers le SAGE.

- *Le bassin reste vulnérable face à un événement extrême ;*
- *La plus-value du SAGE devra être justifiée sur ce thème au regard des programmes existants : développement de la culture du risque, identification et préservation des zones d'expansion des crues, limitation des ruissellements sur le territoire.*





## GOVERNANCE & SOLIDARITES

### Rôle et acteurs

- Un caractère et une identité de « servant » du bassin de la Seine ;
- Demande des acteurs d'une plus forte solidarité amont aval envers la Bassée (représentation politique, solidarité financière, etc.) ;
- Les coopérations dans le domaine de l'eau sont anciennes sur le territoire Bassée Voulzie qui compte des collectivités disposant de nombreuses compétences, d'une forte expertise terrain et de moyens importants. Le périmètre est caractérisé par une multitude de plans et programmes mais les différentes politiques se matérialisent dans les limites administratives, ce qui peut limiter la cohérence des interventions à l'échelle du périmètre.

### Sujets à gouverner

- Siège d'usages et de projets d'aménagement d'intérêt régional (eau potable, inondation, navigation ;
- Les initiatives devraient être renforcées pour permettre la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, et sécuriser la ressource en eau potable ;
- Les espaces naturels du SAGE Bassée Voulzie présentent des intérêts patrimoniaux importants, concentrés en particulier dans la vallée alluviale de la Bassée. Le caractère patrimonial de la Bassée, déjà bien documenté et faisant l'objet de nombreuses initiatives de gestion, ne doit pas pour autant occulter la biodiversité « ordinaire » qui se développe dans et le long des cours d'eau du reste du bassin ;
- Concernant plus spécifiquement la Bassée, les activités telles que les carrières et la populiculture font partie de l'identité de la Bassée. Les acteurs du bassin souhaitent les maintenir tout en préconisant les bonnes pratiques compatibles avec l'objectif de préservation des milieux aquatiques.

### Solidarité

- Le risque inondation est une thématique majeure du bassin qui s'apprécie localement (risques identifiés sur le bassin) et dans une logique de solidarité amont-aval, le territoire de la Bassée jouant un rôle d'expansion de crue de la Seine auquel est particulièrement exposée la métropole parisienne en aval ;
- Si les risques qui pèsent sur l'aval sont bien documentés et les stratégies de réduction des risques déployées, la connaissance des risques au sein du périmètre du SAGE est moins développée et doit être étoffée, comme doit également l'être la culture du risque par les populations ;
- Les solidarités territoriales, en particulier dans une logique de solidarité amont-aval est un sujet central.

- *L'enjeu majeur est la construction pérenne de la gouvernance de la CLE à travers la recherche de sa plus-value pour le territoire Bassée Voulzie et au travers des acteurs existants ;*
- *Le second enjeu de la CLE est de faire évoluer le rôle du territoire perçu comme « servant » à un rôle « utile » pour lui-même demain ;*
- *Le SAGE est l'occasion de faire émerger une identité propre au territoire, délimité par des frontières hydrographiques et concerné par des enjeux spécifiques sur les thématiques de l'eau ;*
- *Le territoire Bassée Voulzie est marqué par une multiplicité d'acteurs et d'actions qui devront être coordonnées à l'échelle du bassin avec un accompagnement des maîtrises d'ouvrage.*

## **PARTIE 2**

### **CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE COLLECTIVE DU SAGE**

# Objectifs et principe de la stratégie collective du SAGE

*La stratégie du SAGE consiste à formaliser le projet politique de la CLE pour la gestion de l'eau sur le territoire. Elle décline les **objectifs**, les **grandes orientations** et les **leviers d'action** pour répondre aux enjeux identifiés par le diagnostic. La stratégie prépare la phase d'écriture des documents du SAGE dont elle constitue la feuille de route. La portée de la stratégie d'un SAGE est avant tout celle d'un projet de territoire dont la réussite, en phase de mise en œuvre, dépend du respect des engagements communs définis dans ce document.*

La stratégie finale adoptée par la CLE remplira une double fonction :

- Permettre de **formaliser un cadre commun** à tous les acteurs du territoire engagés dans la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, à qui il reviendra in fine de mettre en œuvre concrètement le contenu de la stratégie choisie ;
- Préciser **la plus-value spécifique** qu'entendent apporter la CLE et la structure porteuse au sein de cette action collective, au-delà du portage politique de la stratégie, les fonctions, les compétences et les outils.

Le rapport de stratégie du SAGE présente, en précisant les motifs ayant présidé au choix, les éléments suivants :

- ➔ **Les objectifs fixés en termes d'état de la ressource, de satisfaction des usages, de maîtrise des risques d'inondation, etc. ;**
- ➔ **La justification des choix dans l'établissement de la stratégie en vue de répondre aux objectifs fixés par la CLE ;**
- ➔ **Les orientations et prémices d'actions choisies pour y répondre (principe et définition)**
  - Par thématiques / enjeu en précisant la maîtrise d'ouvrage concernée
  - L'appréciation générale de leur degré d'efficacité (en termes de levier) et de faisabilité (en termes de contrainte) au regard de plusieurs critères : technique, économique, maîtrise d'ouvrage, social, etc.
- ➔ **Les premiers éléments d'évaluation environnementale du projet de SAGE via l'analyse des effets notables et des incidences potentielles sur les différentes composantes environnementales ;**
- ➔ **Une première estimation du coût du SAGE ramené à l'habitant. Cette estimation sera approfondie lors de l'écriture du SAGE en phase de rédaction.**

# Les motivations à l'origine du SAGE Bassée Voulzie

***La stratégie du SAGE doit en premier lieu viser l'atteinte du bon état DCE pour l'ensemble des masses d'eau du SAGE. Objectifs issus de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), ils forment le socle minimal de l'ambition environnementale de tous les SAGE.***

Il s'agit donc d'atteindre le bon état écologique, chimique et quantitatif des eaux superficielles et souterraines.

Cette stratégie doit également intégrer les objectifs qui ont motivé l'élaboration d'un SAGE sur le territoire et dont l'importance est confirmée par le diagnostic et le scénario tendanciel du territoire :

- **La protection de la nappe alluviale de la Bassée pour l'alimentation en eau potable ;**
- **La préservation de la nappe alluviale de la Bassée en conciliant les différents usages de l'eau ;**
- **La valorisation d'un patrimoine aquatique très riche en particulier les nombreuses zones humides et bras morts de la Seine ;**
- **Le développement des solidarités territoriales.**

Enfin, d'autres enjeux sont ressortis des analyses réalisées dans les premières phases d'élaboration du SAGE intégrés dans le présent rapport de stratégie :

- **Le développement d'une logique de bassin de versant à l'échelle du périmètre Bassée Voulzie, intégrant plus les affluents et non pas uniquement l'axe Seine et la plaine de la Bassée ;**
- **La lutte contre les pollutions diffuses qui contaminent les eaux superficielles et souterraines, et dégradent la qualité de l'eau potable ;**
- **La préservation de l'équilibre quantitatif dans un contexte de hausse potentielle des besoins en eau et de vulnérabilités des ressources en lien avec les impacts du changement climatique ;**
- **La préservation et la restauration du lit majeur des cours d'eau du territoire afin de répondre à des enjeux d'amélioration des fonctionnalités des milieux mais aussi de prévention des inondations ;**
- **L'organisation de la venue des grands projets sur le territoire avec notamment la question des compensations.**



*La stratégie validée par la commission locale de l'eau Bassée Voulzie constitue une phase importante dans l'élaboration des documents du SAGE. Elle représente l'essence même du projet de SAGE, ainsi que la volonté territoriale à s'engager dans un projet commun. Le rapport de stratégie est également un bon outil de communication préalablement à la phase d'instruction administrative.*

*Ce document se veut synthétique et le plus clair possible afin que l'ensemble des acteurs en prennent connaissance et s'approprient le projet de SAGE*

# Méthodologie utilisée pour la construction de la stratégie collective

---

## 1. Contenu du document

Le présent document consiste à formaliser le projet politique défini par la CLE pour la gestion de l'eau dans le territoire du SAGE Bassée Voulzie à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs. Ce projet est construit à partir des réflexions menées sur les objectifs et les leviers à mobiliser pour les atteindre.

Le présent document formalise ainsi :

- ➔ Les grands enjeux déclinés en principes de gestion (ou objectifs généraux) définis par la CLE ;
- ➔ Les orientations spécifiques qui organisent les moyens d'atteindre ces objectifs ;
- ➔ Une description des moyens proposés au sein de chacune de ces orientations spécifiques ;
- ➔ Une synthèse du cadre logique potentiel qui sera formalisé et validé en phase de rédaction ;
- ➔ Les premiers éléments d'évaluation environnementale qui sera approfondie en phase de rédaction ;
- ➔ Les premiers éléments estimant les coûts de mise en œuvre sur 6 ans de la stratégie et l'identification des maîtres d'ouvrages et partenaires potentiels.

Le SAGE est un outil de planification territoriale. Il doit répondre aux souhaits des acteurs et représenter leurs attentes. La construction de la stratégie du SAGE s'est appuyée sur la consultation et la concertation du bureau de la CLE, de la CLE et ses commissions thématiques. Ces instances ont permis de collecter des propositions / avis / remarques.

## 2. Le rôle des acteurs

La CLE ne s'étant pas reconnue dans les scénarios alternatifs proposés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'animateur du SAGE a organisé un ensemble de réunions au sein du bureau élargi de la CLE pour travailler sur les leviers d'actions acceptables et leurs ambitions. L'objectif recherché a été la construction de nouveaux scénarios à débattre en CLE pour définir la stratégie du SAGE. Le bureau élargi a été amené à faire des propositions de différentes ambitions possibles par thématiques identifiées dans le diagnostic.

Ces réunions de bureau de CLE ont été organisées entre le dernier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024. S'en est suivi des réunions d'échanges bilatérales entre l'animateur du SAGE et le bureau d'études afin de consolider les propositions et la cohérence du document avec les objectifs du SDAGE et le diagnostic du SAGE, et formuler les éléments de la stratégie collective choisie les plus représentatifs des positions des acteurs.

Afin de compléter et valider la stratégie collective, deux réunions de bureau de CLE avec le bureau d'études ont été organisées en juin 2024, avant la CLE plénière du 11 juillet 2024.

## PARTIE 3

### LA STRATEGIE COLLECTIVE DU SAGE BASSEE VOULZIE





## Avant de se plonger dans la stratégie

### *UNE STRATEGIE COLLECTIVE QUI INTEGRE L'ENSEMBLE DES ENJEUX DU SAGE*

**L'examen des tendances et de l'atteinte des objectifs du SAGE a montré que l'ensemble des enjeux traitant de la ressource et des milieux doivent faire l'objet d'un renforcement des politiques publiques.**

Il convient de préciser que si de nombreuses initiatives sont d'ores et déjà en place sur le territoire pour certains enjeux, des attentes en matière de cadrage, de coordination, d'uniformisation et d'amplification de certaines politiques publiques sont attendues.

### *DES ORIENTATIONS SPECIFIQUES POUR REpondre AUX ENJEUX DU SAGE*

Il a été choisi de travailler à l'échelle des orientations spécifiques en commissions avec les acteurs locaux et dans ce document de présentation de la stratégie de la CLE.

**Ces orientations sont des réponses aux objectifs du SAGE et se déclinent en plusieurs actes intégrateurs et consensuels.**

### *DES MESURES DE TYPE ET D'IMPLICATION VARIES*

Les actes proposés peuvent être de l'ordre de :

- **La gouvernance** : organisation des compétences, structuration des maîtrises d'ouvrages, liens entre acteurs
- **L'opérationnel** : actions de terrain pour améliorer la qualité des eaux et milieux (accompagnement technique et financier d'usagers de l'eau, actions foncières, restauration des milieux, travaux paysagers...)
- **La communication et la sensibilisation**
- **L'animation**
- **L'amélioration des connaissances** (études, groupes de travail...)
- **Le réglementaire avec des actions pouvant avoir un caractère contraignant** : règles du SAGE (s'opposant aux actes administratifs et au tiers), dispositions du SAGE à destination des documents d'urbanisme, etc.

Pour être efficiente, la stratégie du SAGE fait appel à l'ensemble de ces leviers qui sont complémentaires.

### *UN RENFORCEMENT ET UNE INTENSIFICATION DES POLITIQUES PUBLIQUES*

**La stratégie présentée dans ce document propose la mise en place d'actions complémentaires ou structurantes des politiques publiques actuelles.**

Ensemble, elles permettent d'atteindre les objectifs de bon état des eaux et des milieux et pour anticiper les impacts du changement climatique.

**Cette intensification des politiques publiques impliquera indéniablement un renforcement tant des moyens humains (temps d'animation, implication des élus, etc.) que financiers afin de permettre la réalisation de travaux, de programmations opérationnelles, de sensibilisation, de suivis, etc.**

*DES AXES STRATEGIQUES FORTS SUR LES ENJEUX PRIORITAIRE DE LA BASSEE-VOULZIE*

A travers cette stratégie, la CLE souhaite se concentrer avec une ambition renforcée sur plusieurs enjeux qu'elle juge prioritaire sur le territoire Bassée-Voulzie, et qui sont les suivants, et qui constituent des axes forts de la stratégie du SAGE :

- **La sécurisation de la nappe alluviale de la Bassée ;**
- **La préservation de l'équilibre quantitatif ;**
- **La reconquête de la qualité des eaux des captages destinés à l'alimentation en eau potable ;**
- **La protection et la gestion des zones humides et des zones d'expansion des crues ;**
- **L'amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols et donc de la recharge des nappes ;**
- **Une meilleure coopération entre acteurs et l'amélioration des solidarités ;**
- **L'organisation de la venue des grands projets.**





## Les 5 enjeux structurants du SAGE Bassée Voulzie

La stratégie est le socle du SAGE réunissant les principes de gestion (objectifs et orientations) pour répondre aux problématiques du territoire à résoudre / atténuer (=enjeu) et les actions nécessaires (=leviers d'actions, actes, mesures) et incontournables compte tenu du diagnostic.

Face aux dégradations, aux vulnérabilités et aux valeurs ajoutées du territoire mises en avant par le diagnostic, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini 5 enjeux structurants à l'échelle du bassin Bassée Voulzie.



**ENJEU QUANTITÉ**



**ENJEU QUALITÉ**



**ENJEU MILIEUX AQUATIQUES**



**ENJEU INONDATION & RUISSELLEMENT**



**ENJEU SOLIDARITÉ, AMÉNAGEMENT & GOUVERNANCE**



# Les 26 principes de gestion du SAGE Bassée Voulzie

En réponse aux problématiques (enjeux) du territoire à résoudre ou du moins atténuer, la commission locale de l'eau a formulé 26 principes de gestion (objectifs généraux).

Ces principes de gestion (objectifs) ont été déclinés par enjeu.

## Les principes de gestion

### 3 OBJECTIFS "QUANTITÉ"

- Garantir l'équilibre entre les ressources et les besoins en eau
  - Economiser l'eau
- Inventer une gouvernance de l'axe Seine

### 7 OBJECTIFS "SOLIDARITÉS, AMÉNAGEMENT & GOUVERNANCE"

- Faire reconnaître le territoire servant du SAGE et s'assurer de la prise en compte des intérêts du bassin
- Structurer les échanges avec les territoires bénéficiaires au sein d'une instance spécifique
- Améliorer les solidarités avec le territoire Bassée Voulzie
- Se coordonner avec les SAGE et syndicats limitrophes
- Accompagner les acteurs locaux dans la mise en oeuvre du SAGE
- Limiter et compenser les impacts des grands projets d'aménagement sur le territoire
- Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de la gestion de l'eau et le SAGE

### 7 OBJECTIFS "QUALITÉ"

- Améliorer la qualité des eaux vis à vis des nitrates et des pesticides
  - Restaurer et préserver la qualité des eaux pour l'eau potable
- Adapter les rejets de l'assainissement domestique à la sensibilisation des milieux aquatiques
  - Stopper les déversements d'eau usée ponctuels
  - Maîtriser les rejets de l'assainissement industriel en particulier sur l'axe Seine
- Suivre et communiquer sur la qualité des eaux sur le bassin
- Développer les partenariats entre acteurs pour l'amélioration de la qualité des eaux

### 5 OBJECTIFS "MILIEUX AQUATIQUES"

- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et les continuités écologiques
  - Restaurer et replanter la ripisylve
- Faire le lien entre l'hydrologie des cours d'eau et les fonctionnalités des milieux
- Restaurer, préserver et recréer les milieux humides, ainsi que les trames entre les zones humides
- Préserver les fonctionnalités des lits majeurs des cours d'eau

### 4 OBJECTIFS "INONDATIONS & RUISSELLEMENT"

- Réduire la vulnérabilité du bassin vis-à-vis du risque d'inondation
  - Améliorer la culture du risque d'inondation
  - Restaurer et recréer des zones d'expansion de crue
- Associer le SAGE à la gestion de l'axe Seine pour le volet inondation



# Les 18 orientations spécifiques du SAGE Bassée Voulzie





## Les partis pris du SAGE Bassée Voulzie

**Un SAGE « pragmatique »** autour d'un référentiel clair, spatialisé et réaliste pour guider l'action collective.

Sur le plan politique, le SAGE n'entend pas porter cette cause et cet engagement tout seul. Il compte s'appuyer sur les acteurs qui sont actifs depuis longtemps dans la gestion et la préservation de l'eau et des milieux sur les territoires, à commencer par les structures historiques. C'est donc autour de ces acteurs qu'il entend constituer une coalition de volontés locales pour regagner dans le territoire des espaces partagés autour de l'eau.

Sur le plan organisationnel, si le SAGE entend bien orchestrer un effort de planification pour porter cette cause, il n'entend pas se substituer aux maîtres d'ouvrages locaux.

Sur le plan dynamique de mise en œuvre, il compte cibler les actions et les territoires en recherchant une efficacité opérationnelle, optimale et réaliste en fonction des capacités techniques, financières et humaines. L'identification des territoires et actions cibles reposera sur l'expertise locale et les politiques déjà mises en œuvre par les différentes structures compétentes, telles qu'en eau potable, assainissement, GEMAPI, etc.

**Un SAGE « partenaire »** qui ne souhaite pas s'emparer seul du sujet commun qu'est l'eau au regard de la multitude d'acteurs et d'actions historiques déjà en place sur le territoire.

Le SAGE souhaite vivre au côté des acteurs du territoire dans un rapport de force strictement d'égal à égal basé sur les fondements d'une relation partenariale. Le SAGE recherchera autant que possible le consensus.

**Un SAGE de « préservation et de restauration »** avec une volonté territoriale de préserver les milieux avec les collectivités qui adhèrent et cotisent aux structures GEMAPIENNES ou gère en régie, répondant à l'objectif de solidarité du SAGE.

Le SAGE souhaite aller au-delà de ces actions de préservation avec des actions de restauration recherchant en parallèle une valorisation des services écosystémiques. La promotion des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) voulue par le SAGE illustre ce parti pris.

**Un SAGE « spatialisé »** en identifiant les secteurs « cibles » comme un levier central pour prioriser et piloter le SAGE. Ceux-ci visent à faciliter la priorisation et la mise en œuvre des projets de restauration des zones humides et des cours d'eau, des démarches de protection de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable, des mises en normes dans l'assainissement, etc. en les conciliant au maximum avec les intérêts économiques (agriculture, carrière, populiculture, industries, etc.).

Cette identification permet d'avoir une vision globale spatialisée des secteurs où défendre par exemple des mesures compensatoires sur le territoire Bassée-Voulzie. Cette approche spatialisée pourra se construire au cas par cas, avec un principe de priorisation fort : cibler les secteurs cumulant plusieurs enjeux avec une spatialisation des espaces à enjeux et l'identification de dispositifs possibles d'intervention (foncière, restauration, animation, ouvrages, etc.) et leur maîtrise d'ouvrage avec des solutions adaptées à chaque problématique. Ce travail est en cours.

In fine, cette spatialisation servira de référentiel à la commission locale de l'eau pour son suivi de la mise en œuvre des actions du SAGE et de futurs arbitrages, et aux différents maîtres d'ouvrage qui interviennent sur le bassin.

**Un SAGE « uniformisateur, solidaire et utile »** dans ses pratiques et ses actions dans les domaines tels que les milieux aquatiques, le suivi de la qualité, le développement économique, l'alimentation en eau potable, etc.

Par l'élaboration de guides et de cahier des charges techniques uniques à destination des maîtres d'ouvrages, pétitionnaires et tout autre acteur intervenant, le SAGE se veut accompagnateur en uniformisant certaines modalités d'intervention dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin Bassée Voulzie.

**Un SAGE « liant »** à l'image d'un produit qui fait corps pour créer du lien, de la cohésion et de la cohérence entre tous les acteurs et principalement les structures historiques pour une gestion hydrographique à l'échelle du bassin Bassée Voulzie.

Il sera le dénominateur commun qui permettra d'inventer le liant et le lien pour un retour gagnant à l'échelle du bassin, favoriser les relations et les échanges entre tous les acteurs, de l'amont à l'aval et de l'intérieur à l'extérieur.

**Un SAGE « visible et lisible »** au service du territoire pour développer l'image du bassin Bassée Voulzie - sans pour autant conditionner cette visibilité à son existence - et en recherchant une certaine fidélisation des acteurs, du grand public au décisionnaire, pour une meilleure perception d'un territoire « utile » qui se prend en main, à l'inverse de « servant ».

Le SAGE prévoit ainsi la création d'un observatoire de l'eau centralisant l'ensemble des données *eau* sur le territoire et les partageants de manière illustrée aux acteurs.

Plusieurs évènements de sensibilisation seront organisés. Il s'agira alors de bien identifier en amont les besoins des cibles et leurs intérêts.

***La stratégie de la CLE repose sur deux grands leviers : la communication / sensibilisation et le foncier. L'ensemble de ces éléments a été regroupé dans des volets respectifs : un volet communication & sensibilisation et un volet aménagement du territoire au sein de l'enjeu 5. L'ensemble des actions faisant référence à de la communication (élaboration de guide, de chartes, etc.) et des actions en lien avec la stratégie foncière est intégré à l'enjeu 5 « Solidarités territoriales, aménagement du territoire et gouvernance ».***

Communication



Stratégie foncière





# L'organisation du document

DECLINAISON DE LA STRATEGIE PAR ORIENTATION SPECIFIQUE DE CHAQUE ENJEU DU SAGE

Code couleur par enjeu



Exemple pour l'enjeu 2 : Qualité

## Orientation

1

### Empêcher toutes les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement et de pluvial

Une icône pour préciser le lien avec le volet communication et/ou stratégie foncière développé de manière globale dans l'enjeu 5.



#### [Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Rappel des recommandations et obligations du SDAGE à l'attention des SAGE et plus précisément le SAGE Bassée Voulzie.



#### [Le projet de la CLE](#)

Description du projet de SAGE construit par la CLE. Il s'agit du cœur de la stratégie



#### [La déclinaison du projet de CLE en futurs actes proposés par le SAGE](#)

Le contenu de l'orientation stratégique est précisé à ce stade. Les actes consensuels retenus par les acteurs du territoire ainsi que le niveau d'exigence attendue que lui associe la CLE en termes de réponse à apporter vis-à-vis de l'attente des acteurs. Pour rappel, le scénario alternatif a été construit en concertation avec les acteurs du territoire et affiné au cours de nombreuses réunions (se référer au rapport « Construction du scénario alternatif »).

Détail des actes consensuels proposés par la CLE qui seront, au cours de la rédaction des documents du SAGE, formulés en mesure du SAGE. Au stade de la stratégie, ils constituent de futurs leviers d'actions. Chaque futur acte est caractérisé par son **exigence** (que lui associe la CLE en termes de réponse à apporter vis à vis de l'attente des acteurs), sa **nature** (R - règle, P - préconisation dans le PAGD, U - vise les documents d'urbanisme), son **zonage**, sa **typologie**, son **efficacité** (par rapport aux leviers) et **faisabilité** (par rapport aux contraintes) potentielles.

Intitulé	Nature	Exigence	Zonage	Typologie de l'action	Efficacité	Faisabilité
	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">R</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">P</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">U</div> </div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; margin-top: 5px;"> <div style="width: 10px; height: 10px; background-color: #90EE90; margin-bottom: 2px;"></div> Faible                     <div style="width: 10px; height: 10px; background-color: #FFD700; margin-bottom: 2px;"></div> Intermédiaire                     <div style="width: 10px; height: 10px; background-color: #FF4500; margin-bottom: 2px;"></div> Forte                 </div>	Zone de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernance</li> <li>- Opérationnel</li> <li>- Communication / sensibilisation</li> <li>- Connaissances</li> <li>- Réglementaire</li> <li>- Animation</li> </ul>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="width: 10px; height: 10px; background-color: #90EE90; margin-bottom: 2px;"></div> Bonne                     <div style="width: 10px; height: 10px; background-color: #FFD700; margin-bottom: 2px;"></div> Moyenne                     <div style="width: 10px; height: 10px; background-color: #8B4513; margin-bottom: 2px;"></div> Moyenne liée à des décisions locales politiques, préfectorales                     <div style="width: 10px; height: 10px; background-color: #FF4500; margin-bottom: 2px;"></div> Faible                 </div>	



#### [Les principes de règles](#)

Description des futurs principes de règles que le SAGE propose et qui seront, au cours de la rédaction des documents du SAGE, approfondis et formulés en règles dans le règlement du SAGE.

En complément des informations précédentes détaillant la stratégie, les premiers éléments liés à l'évaluation environnementale de la stratégie sont précisés pour chaque orientation stratégique. Également, les principaux maîtres d'ouvrages et partenaires identifiés pour la mise en œuvre de la stratégie et le coût estimé sur les 6 années de mise en œuvre sont indiqués.

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

L'évaluation environnementale de chaque orientation acte est renseignée selon le code couleur suivant :

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
Multiple	Canaux	Environnement	

L'usage majoritaire est précisé en noir, les autres symboles étant grisés

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

## PARTIE 4

### LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE COLLECTIVE DU SAGE BASSEE VOULZIE







## Enjeu 1 : gestion quantitative de la ressource

### Pourquoi répondre à cet enjeu ?

#### » La préservation de l'équilibre quantitatif et notamment la sécurisation de la nappe alluviale de la Bassée

- Dans un contexte de changements climatiques et donc de raréfaction de la ressource, la préservation de l'équilibre quantitatif sur le territoire Bassée Voulzie est un enjeu fort. En effet les débits d'étiage pourraient baisser de près de 20% à horizon 2050.
- Si la structuration du bassin autour de l'axe Seine, abondant en eau et soutenu en étiage par les ouvrages en amont peut donner un relatif sentiment de sécurité au territoire, cela ne doit pas masquer les situations plus contrastées d'autres secteurs du bassin, avec notamment les cours d'eau crayeux en rive gauche de la Seine (Ardusson, Orvin, ...) qui présentent des épisodes d'étiage sévères. Les projections climatiques font par ailleurs craindre un rallongement et une intensification des étiages.



Sur le bassin Bassée-Voulzie, l'hydrologie des rivières est conditionnée par le niveau des nappes, et les prélèvements en nappe à proximité du cours d'eau peuvent avoir une incidence sur la contribution de la nappe au débit du cours d'eau

Les cours d'eau crayeux présentent une vulnérabilité particulière aux étiages sévères et aux assecs, avec des impacts sur la vie biologique du cours d'eau identifiés par les acteurs locaux, qui ciblent ces bassins versants comme étant les plus problématiques en termes d'hydrologie. Les peuplements piscicoles sont d'ailleurs très faibles sur l'amont des cours d'eau. La problématique est donc de savoir si les prélèvements réalisés à proximité de la rivière impactent son hydrologie, et aggravent les phénomènes naturels d'étiage.



Certaines masses d'eau souterraines ou aquifères constituent des réserves stratégiques pour l'alimentation en eau potable en raison de leurs caractéristiques quantitatives, qualitatives et/ou de leur lien avec les zones humides. **Parmi ces « nappes stratégiques » identifiées par le SDAGE, il y a les alluvions de la Bassée, dont l'identification est ancienne puisqu'elles ont été inscrites dans le SDAGE de 1996.**

Si l'on dénombre plusieurs initiatives de gestion locales de l'enjeu quantitatif sur le territoire Bassée Voulzie (en particulier sur le secteur de la nappe du Champigny classée en ZRE et sur le bassin de l'Ardusson, avec un protocole mis en place par la DDT), il n'y a pas pour l'instant de gestion structurelle établie à l'échelle du bassin. C'est donc le rôle du SAGE que de fixer les orientations et le cadre de cette gestion. A ce titre, la CLE pilote une étude de définition des volumes prélevables à l'échelle du SAGE Bassée Voulzie qui devrait rendre ses conclusions en 2024-2025. Les rapports de cette étude pourront être intégrés dans le projet de SAGE lors de sa rédaction.

## Les objectifs liés à cet enjeu fixés par la CLE

Objectif 1 : Garantir l'équilibre entre les ressources et les besoins en eau

Objectif 2 : Economiser l'eau

Objectif 3 : Inventer une gouvernance de l'axe Seine sur les aspects quantitatifs

## Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu

- 1 Economiser la ressource en eau au sein de tous les usages
- 2 Assurer une gestion structurelle de la ressource permettant le maintien et la reconquête du bon équilibre quantitatif
- 3 Sécuriser les ressources en eau stratégiques de la Bassée



**Orientation transversale** = les enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource doivent bien être liés, en particulier sur la Bassée. La stratégie de préservation des zones humides est également à relier à cette orientation ; ainsi que la stratégie foncière développée dans l'enjeu 5 « solidarité, aménagement et gouvernance ».

- 4 Favoriser l'infiltration des eaux dans les sols



**Orientation transversale** = le contexte du territoire engage à favoriser l'infiltration des eaux (notamment pendant les crues) pour recharger les nappes. C'est une orientation très transversale : favoriser l'infiltration des eaux permet également de limiter le risque inondation, les coulées de boues et les ruissellements qui facilitent le transfert de polluants vers les milieux aquatiques.

**Orientation 1 Economiser la ressource en eau au sein de tous les usages**



Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le SDAGE rappelle en outre que c’est la CLE qui est la structure de concertation pour la gestion pérenne des prélèvements. A ce titre, le SDAGE contraint le SAGE à assurer la préservation de l’équilibre quantitatif par :

- La définition d’un **programme d’économie d’eau** pour tous les usages accompagnant les modalités de gestion des volumes prélevables. ;
- Si les usages actuels prélèvent plus que les volumes prélevables définis dans le diagnostic, le SAGE prévoit une **progressivité de la réduction des prélèvements**, en cohérence avec l’objectif de gestion équilibrée du SDAGE

Pour assurer la protection des nappes stratégiques et notamment les Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF), le SDAGE recommande aux SAGES et structures compétentes à **définir et mettre en œuvre des pratiques économiques afin de réduire et limiter le gaspillage.**









Le projet de la CLE

Le territoire Bassée Voulzie étant historiquement peu concerné par les épisodes de sécheresse sévère, peu de politique d’économie d’eau sont développées sur le périmètre. Cependant, face aux changements climatiques et aux différentes orientations nationales notamment dans la continuité du Plan Eau 2023, la CLE souhaite **porter la voix de la sobriété aux collectivités.**

La stratégie du SAGE intégrera des **actions d’économies d’eau** pour tous les usages du périmètre accompagnées par des **actions de communication et de sensibilisation**, développées de manière transversale dans l’enjeu 5 « Solidarités territoriales, aménagement du territoire et gouvernance ».



Les actes de la CLE

Leviers d’actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d’actions	Efficacité	Faisabilité
Améliorer le rendement des réseaux d’eau potable		SAGE	opérationnel	Gain élevé malgré des coûts élevés	Coût d’investissement et difficultés techniques.
Encourager à la sobriété des usages de l’eau potable		SAGE	communication / sensibilisation	Réticence des usagers à modifier leurs usages ou leurs pratiques	Outils de communication existants et pratiques connues
Economiser l’eau dans le cadre des pratiques d’irrigation		SAGE	opérationnel	Réticence des usagers à modifier leurs usages ou leurs pratiques	Pratiques connues
Promouvoir la réutilisation des eaux industrielles		SAGE	communication / sensibilisation	Réticence des usagers à modifier leurs usages ou leurs pratiques	Coût d’investissement et difficultés techniques.
Renforcer la sensibilisation des citoyens		SAGE	communication / sensibilisation	Actions limitées à l’engagement volontaire des professionnels et citoyens.	Outils de communication existants
Etudier le potentiel de réutilisation des eaux usées sur le bassin		SAGE	connaissances	Prérequis indispensable	Nécessite la disponibilité des données

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales compétentes en AEP, associations, CCI / CCM / CA, EPCI-FI

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 6,3 M€ et 18.4 M€  
Soit 8.23 à 24.2 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

<b>Agriculture</b>	<b>Industrie</b>	<b>AEP</b>	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	<b>Environnement</b>	

## Orientation

2

## Assurer une gestion structurelle de la ressource permettant le maintien et la reconquête du bon équilibre quantitatif

[Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Le SDAGE rappelle en outre que c'est la CLE qui est la structure de concertation pour la gestion pérenne des prélèvements. A ce titre, le SDAGE contraint le SAGE à assurer la préservation de l'équilibre quantitatif par :

- L'évaluation **des volumes prélevables et l'encadrement des prélèvements** traduit dans le **PAGD et le règlement, disponible en 2025 au plus tard.**

Le SDAGE demande au SAGE de définir les **conditions de remplissage des retenues** en prenant en compte au minimum les éléments demandés par le SDAGE.

Le SDAGE demande au SAGE Bassée Voulzie la définition des **modalités de gestion des alluvions de la Bassée** de telle manière à ce que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau soient compatibles avec l'objectif de préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable future à définir par le SAGE.

Le SDAGE recommande également **l'élaboration de PTGE dans les « zones à équilibre quantitatif fragile »**, et les sous bassins du SAGE sont concernés par ce classement. En présence d'un SAGE, c'est la CLE qui porte le PTGE. Le SDAGE invite également les SAGE à renforcer la connaissance du volume prélevable pour établir un diagnostic de territoire en mettant en place des réseaux de suivi et pouvant définir des points nodaux complémentaires à ceux définis par le SDAGE. Ces connaissances complémentaires pourront permettre d'ajuster les débits d'objectifs d'étiage et débits de crises, et définir également sur le même principe des piézométries d'objectifs d'étiage et piézométrie de crise.

Le SDAGE invite les commissions locales de l'eau à mettre en place un « **collectif sécheresse** » sur leur territoire en travaillant en collaboration avec le comité départemental pour la gestion de l'eau. Les missions du collectif sont la définition d'une stratégie de sensibilisation des acteurs locaux, des informations sur la situation pendant les périodes d'étiage et contribuer aux réflexions du comité départemental.

[Le projet de la CLE](#)






Plusieurs études sont envisagées pour améliorer la connaissance de la ressource : évaluation des volumes prélevables à l'échelle du SAGE ; modélisation de la nappe de la Craie par le SDDEA ; modélisations pluies-niveaux sur le secteur de la nappe du Champigny / Voulzie par Eau de Paris ; modélisation de la Bassée par le PIREN-Seine et la modélisation Aquif'brie avec le projet Champigny 2060.

**La stratégie du SAGE ne propose donc pas d'acquisition de connaissance supplémentaire – hors propositions éventuelles de l'étude volumes prélevables.**

**En revanche, la CLE souhaite la structuration de la gestion quantitative, à l'échelle du SAGE, avec un pilotage par elle-même. Elle conseille également de nommer un organisme responsable de la répartition des volumes entre les acteurs d'un même usage, selon les règles fixées par le SAGE.**



### Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Encadrer les prélèvements avec des volumes prélevables	R		SAGE	Règlementaire		Positionnement de la CLE pour la répartition et son respect
Coordonner la répartition des volumes prélevables à l'échelle du SAGE			SAGE	Gouvernance		Positionnement de la CLE pour la répartition et son respect
Elaborer un PTGE sur les secteurs en déséquilibre			SAGE	Opérationnel	Dépendra du contenu et de l'ambition	Dépend de la volonté locale
Déployer des schémas directeurs AEP sur tout le territoire			SAGE	Opérationnel	Assure une homogénéité territoriale	Expertise des collectivités et partenaires
Harmoniser la gestion de crise à l'échelle du SAGE			SAGE	Gouvernance	Assure une homogénéité territoriale	Dépend de décisions locales



### Les principes de règles

#### R : Encadrer les prélèvements avec des volumes prélevables

- Intégration dans le règlement du SAGE des volumes prélevables et de leur répartition par usage. Ces informations sont prochainement attendues dans le cadre d'une étude en cours.

#### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

#### PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES

Structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales compétentes en assainissement, EPCI - FI du territoire, collectivités territoriales et usagers

#### COÛT SUR LES 6 ANNEES

Entre 1.09 M€ et 1.57 M€  
Soit 1.43 à 2.06 € / hab / an

#### USAGES CIBLES

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	

## Orientation

3

## Sécuriser les ressources en eau stratégiques dans la Bassée

Stratégie foncière

Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le SDAGE 2022-2027 précise que les « zones de préservation stratégique pour l'alimentation en eau potable » de la Bassée deviennent des Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF), et que des mesures de protection spécifiques et de gestion sont à inscrire dans le règlement (prélèvements, pollution) de manière que les nouvelles activités / nouveaux prélèvements assurent la protection vis-à-vis des pollutions. Les services de l'Etat procéderont à la mise en compatibilité des activités existantes ayant fait l'objet de déclaration ou d'autorisation dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SDAGE.

Plus spécifiquement aux Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF) définies par le SDAGE comme des zones ayant pour objectif de préserver la capacité d'alimentation en eau potable actuelle ou future en mobilisant les outils adaptés pour limiter les pressions en fonction de leurs vulnérabilités, les SAGE doivent être compatibles avec cet objectif de préservation. :

- Le SAGE s'attache à définir les actions de préservations permettant la maîtrise des prélèvements et de protection vis-à-vis des pollutions, notamment afin d'y réduire le niveau de traitement nécessaire à la production d'eau potable ;
- Les mesures de gestion définies sont inscrites dans le règlement.

Le projet de la CLE

La CLE souhaite décliner des moyens de sécurisation de protection de la nappe alluviale de la Bassée à l'échelle entière de la nappe stratégique ME FRHG006 – Alluvions de la Bassée, tant sur l'aspect quantitatif avec un encadrement des prélèvements que sur la sécurisation de la qualité des eaux, avec un encadrement des activités et une limitation des risques de pollution par le biais de périmètres de protection. A l'échelle de la masse d'eau Alluvions de la Bassée, la CLE veut sécuriser les ressources en eau en adéquation besoins – disponibilités avec une priorisation pour l'alimentation en eau potable et se doter des moyens nécessaires pour le faire.

La CLE insiste sur son **choix de sécurisation** et non de stratégie de gestion des ressources en eau de la Bassée. Cette sécurisation doit reposer sur un socle de connaissance robuste et actualisée afin de proposer un encadrement le plus représentatif de l'état des ressources en eau dans la Bassée. Ceci **implique une connaissance précise et continue des ressources en eau et des prélèvements**. En effet, la CLE souhaite une mise à jour régulière des données existantes afin de modifier si besoin la répartition des volumes entre usagers.





Pour répondre à un **objectif de préservation des ressources en eau dans la Bassée en évitant des dégradations futures de la qualité** (non-détérioration) **des champs captant et en limitant les nouveaux captages (hors alimentation en eau potable)**, la CLE souhaite sécuriser ce secteur avec des leviers juridiques forts par exemple en visant les documents de l'urbanisme et/ou les rubriques IOTA / ICPE, selon les faisabilités juridiques et leur plus-value. Ces dernières seront discutées lors de la phase de rédaction.

En parallèle et à l'échelle des zones de sauvegarde pour le futur délimitées, une **sécurisation foncière** doit être mise en place, permettant de mieux maîtriser les risques de pollutions diffuses et ponctuelles et ainsi de réduire le niveau de traitement pour la production d'eau potable. Ces éléments de la stratégie sont transversaux avec l'enjeu 5 « solidarités, aménagement et gouvernance ».

La CLE mise sur son **accompagnement des maîtres d'ouvrages compétent et des acteurs parties-prenantes pour la sécurisation foncière**, accompagnement perçu comme faisant défaut sur le territoire du SAGE. La plus-value du SAGE accompagnateur se déclinera notamment à travers **l'élaboration de guides**. Cette volonté est transversale avec l'enjeu 5 « solidarité, aménagement et gouvernance ».



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature		Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Encadrer les prélèvements dans la zone de sauvegarde de la Bassée	R			Bassée	réglementaire		Positionnement de la CLE pour la répartition et son respect
A arbitrer : Préserver l'accès futur aux ressources en eau stratégiques dans le secteur de la Bassée dans les documents d'urbanisme		U		ZSF	réglementaire	Prévention des pressions potentielles	Dépend de décisions locales
Coordonner la répartition des volumes prélevables dans la zone de sauvegarde de la Bassée et sécuriser l'accès futur				Bassée	gouvernance		Positionnement de la CLE pour la répartition et son respect
A arbitrer : Sécuriser l'accès futur aux ressources en eau stratégique : limiter les nouveaux forages (hors AEP)	R			ZSF	réglementaire	Dépend de l'ambition donnée à la règle	Dépend des moyens de contrôles et du respect de la règle



Les principes de règles

Les mesures de gestion définies pour les ressources stratégiques en eau sont :

**R : Encadrement des prélèvements dans la zone de sauvegarde de la Bassée**

- Déterminer un volume maximum prélevable (volumes actuels et projets) et définir une clé de répartition par usages pouvant être, par exemple, conditionnée par des indicateurs de rendement.

**R : Sécurisation de cette ressource en eau stratégique pour limiter les nouveaux captages (hors AEP)**

- Conditionner les prélèvements permanents ou temporaires de la rubrique IOTA correspondante.



**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieus naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieus naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales compétentes en assainissement, EPCI - FI du territoire, collectivités territoriales et usagers, DDT / OFB

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

0

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	<b>Environnement</b>	

## Orientation 4 Favoriser l'infiltration des eaux dans les sols



### [Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Le SDAGE demande/contraint au SAGE d'assurer la protection des zones le plus propices à l'amélioration de la capacité de stockage des sols et l'infiltration de l'eau dans les sols pour la recharge naturelle des nappes, y compris alluviales, telle que par :

- **Délimiter et cartographier** sur la base d'un diagnostic de territoire les **zones les plus propices à l'infiltration des eaux** pour la recharge naturelle des nappes ;
- Encourager une **occupation du sol et des pratiques favorables** à l'infiltration de l'eau dans le sol ;
- Mener des **actions de sensibilisation** auprès du grand public et des professionnels agricoles sur les pratiques et modes d'occupation favorables à l'infiltration de l'eau dans les sols.



### [Le projet de la CLE](#)

L'imperméabilisation croissante des sols et la dégradation de leur qualité (et notamment de leur capacité d'infiltration) conduisent à une recharge amoindrie des nappes au profit des ruissellements superficiels. Or sur le périmètre du SAGE Bassée Voulzie, la présence de nappes à fortes capacités est une richesse à préserver, et il est important de favoriser au maximum la recharge des nappes. C'est par ailleurs une mesure dite « sans regret » qui permet de s'adapter aux évolutions climatiques en cours et à venir.





La stratégie de la CLE se décline en trois fondements :

- **Favoriser la gestion des eaux pluviales à la source.** Il s'agit principalement d'encourager le zéro rejet pour les pluies courantes. La CLE encourage également la réalisation des zonages pluviaux et des schémas de gestion des eaux pluviales.
- **Encourager le stockage et l'infiltration des eaux pour la recharge des nappes.** Il s'agira notamment de lancer une étude pour définir les zones prioritaires et les plus propices à l'infiltration et/ou à la désimperméabilisation. Leur délimitation pourra être intégrée aux documents d'urbanisme et bénéficier d'outils de protection adaptés. La CLE invite également les acteurs compétents à favoriser les zones d'expansions de crues et à déployer sur le territoire les aménagements d'hydrauliques douces.
- **Limiter l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme.** La CLE rappelle les objectifs de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à atteindre et invite les collectivités à protéger dans leur document d'urbanisme les éléments paysagers (haies, boisements, mares, etc.) et à privilégier les chaussées drainantes et autres alternatives limitant l'artificialisation. Aussi, la CLE souhaite que la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) soit appliquée pour les nouvelles imperméabilisations.

Ces trois fondements intégreront pleinement les éléments de la doctrine DRIEAT IF en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Favoriser la gestion des eaux pluviales à la source			SAGE	communication / sensibilisation	Installer un changement de paradigme	Techniques connues
Encourager le stockage et l'infiltration des eaux pour la recharge des nappes			SAGE	opérationnel	Bénéfices multiples	Dépend opportunité de travaux et du terrain
Limiter l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme	U		SAGE	réglementaire	Prévention	Dépend volonté locale. Suivi chronophage Dépend du calendrier
Encadrer les rejets d'eaux pluviales	R		Communes urbaines	réglementaire	Territoire peu urbain	Dépend des moyens de contrôles et du respect de la règle



Les principes de règles

**R : Encadrer les rejets d'eaux pluviales**

- Conditionner l'autorisation (sauf exceptions), sur les communes définies comme urbaines, des rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, au respect de prescriptions cumulatives (infiltration et évapotranspiration, absence de rejets dans le réseau d'assainissement, etc.)

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, EPCI - FI, collectivités territoriales, collectivités compétentes en eau pluviale

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 180 000€ et 400 000€  
Soit 0.24 à 0.52€ / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	<b>Domestique</b>
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	



## Enjeu 2 : qualité des eaux

### Pourquoi répondre à cet enjeu ?

#### » La reconquête de la qualité des eaux des captages destinés à l'alimentation en eau potable

- La majorité des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin n'atteignent pas le bon état au sens de la DCE (directive cadre sur l'eau). Des nitrates et pesticides sont détectés à des concentrations supérieures aux seuils du bon état, en particulier dans les eaux souterraines et la quasi-totalité des captages du territoire sont contaminés. Ces derniers enregistrent des dépassements ponctuels des normes sanitaires et beaucoup sont classés sensibles et/ou prioritaires au titre du SDAGE, qui demande l'élaboration de programmes de reconquête de la qualité des eaux.
- Les sources de pollution ponctuelles et diffuses sont diverses sur le bassin versant et des initiatives de réductions de ces pressions polluantes sont lancées progressivement. Ces initiatives doivent néanmoins être renforcées pour permettre la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, et sécuriser la ressource en eau potable.

Aujourd'hui, les masses d'eau du territoire sont confrontées à une problématique ancienne et généralisée de la contamination des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires. Malgré les réglementations et les programmes en cours, l'amélioration de l'état des eaux des eaux souterraines sera certainement lente compte tenu de l'inertie des milieux et des temps de transfert des polluants.

**De ces contaminations découle une dégradation ancienne de la qualité des eaux au niveau des captages AEP. Des réponses sont apportées par les collectivités compétentes en termes de sécurisation de la distribution de l'eau aux habitants (interconnexions pour dilution, traitements de l'eau) et, plus récemment, de reconquête des ressources dégradées.** Compte tenu de la dégradation de la qualité des eaux brutes vis-à-vis des nitrates et pesticides, 18 captages sont identifiés comme prioritaires et 39 captages sont identifiés comme sensibles vis-à-vis des pollutions diffuses dans le SDAGE 2022-2027, soit plus de la moitié des captages du territoire.

En matière d'assainissement, la réglementation est ancienne (directive ERU et textes d'application) et les compétences sont exercées depuis longtemps par les collectivités (investissements) ; des non-conformités subsistent notamment pour ce qui concerne les stations d'épuration de petites capacités et/ou vétustes.

En outre, des rejets même conformes à la réglementation peuvent avoir des impacts locaux et ponctuels sur la qualité des cours d'eau, notamment à l'étiage. Aucune information n'est disponible sur l'adéquation des rejets à la sensibilité des cours d'eau à l'étiage (qui reste une préoccupation des acteurs locaux) ;

**La qualité des eaux constitue un enjeu fort du SAGE Bassée Voulzie. Dans le cadre de la stratégie, le débat s'est particulièrement porté sur l'ambition des orientations et des actes et leur adéquation avec les leviers mobilisables dans le cadre du SAGE et le maintien des activités économiques associées, et les moyens à engager par les acteurs du territoire.**

### *Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu*

**Objectif 4 : Améliorer la qualité des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides ;**

**Objectif 5 : Restaurer et préserver la qualité des eaux pour l'eau potable ;**

**Objectif 6 : Adapter les rejets de l'assainissement domestique à la sensibilité des milieux aquatiques ;**

**Objectif 7 : Stopper les déversements d'eau usée ponctuels ;**

**Objectif 8 : Maîtriser les rejets de l'assainissement industriel, en particulier sur l'axe Seine ;**

**Objectif 9 : Suivre et communiquer sur la qualité des eaux sur le bassin ;**

**Objectif 10 : Développer les partenariats entre acteurs pour l'amélioration de la qualité des eaux**

### *Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu*

- 1** Empêcher toutes les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement et de pluvial
- 2** Limiter les pollutions dues aux micropolluants et effluents dangereux
- 3** Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole
- 4** Reconquérir la qualité des eaux des captages d'eau potable

## Orientation

1

Empêcher toutes les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement


 Communication


[Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Le SDAGE recommande au SAGE de maîtriser et réduire l'impact des pollutions historiques sur son territoire : En effet, le SDAGE invite les services de l'Etat et les collectivités territoriales à veiller à impulser la mise en œuvre d'actions de réduction des flux vers les eaux souterraines et superficielles, particulièrement dans les masses d'eau de transition dont la Seine.



[Le projet de la CLE](#)





La lutte contre les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement n'est pas une thématique prioritaire du SAGE, cet enjeu étant traité par la réglementation (directive ERU, etc.) et par les actions des syndicats d'assainissement. La CLE se fixe d'atteindre les objectifs du SDAGE Seine Normandie et partage des recommandations :

- Appelle les collectivités compétentes à travailler sur une gestion patrimoniale des réseaux à long terme sur un horizon d'au moins 50 ans. La CLE soulève l'importance d'intégrer dans cette gestion la notion d'amortissement et de la faisabilité réelle d'un retour sur investissement par les collectivités ;
- En matière d'assainissement non collectif, la CLE souhaite que la sensibilisation des propriétaires sur la mise aux normes de leurs ouvrages d'assainissement non collectif soit accentuée. Afin de mieux maîtriser les risques en zones inondables et les impacts sur les nappes affleurantes, la CLE demande que les filières d'assainissement non collectif appropriées aux zones inondables soient identifiées et qu'une communication spécifique soit diffusée. Aussi, la CLE encourage le raccordement à l'assainissement collectif lorsque cela est possible, notamment lorsque l'assainissement non collectif est en zone inondable. Une cartographie de priorisation des ouvrages à réhabiliter selon les enjeux (lieu de rejet, nappes, charges polluantes, performance, etc.) pourra être réalisée.
- Dans une recherche d'optimisation des investissements financiers en matière d'assainissement non collectif, la CLE se questionne sur la possibilité de conditionner les subventions financières ;
- Limiter les rejets d'eaux pluviales pouvant être à l'origine de transfert de polluants jusqu'au cours d'eau et nappes souterraines.

La CLE mise principalement sur un **levier d'animation, de communication et de sensibilisation** pour atteindre ces objectifs. Ce levier est transversal avec le volet communication développé dans l'enjeu 5. Un **levier de connaissance** sera mobilisé pour prioriser les secteurs cibles sur lesquels agir et investir en priorité.



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Identifier les filières d'assainissement non collectif appropriées aux zones inondables et mettre en place une communication spécifique		SAGE	communication / sensibilisation		Moyens humains
Identifier les points noirs actuels et futurs et réhabiliter les ouvrages et réseaux correspondants		SAGE	opérationnel	Permet d'affiner la priorisation des travaux	Coût des études
Améliorer la connaissance sur les rejets d'eaux pluviales dans les cours d'eau		SAGE	connaissances	Cadrage pour cibler et limiter les pressions sur les milieux	Longueur des réseaux et inventaires des rejets / connaissances
Sensibiliser sur la mise aux normes des ouvrages d'assainissement non collectifs		SAGE	communication / sensibilisation	Dépend de la volonté des usagers et des coûts des travaux	Outils connus

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieus naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieus naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, EPCI - FI, collectivités territoriales compétentes en assainissement, programme de recherche  
**COÛT SUR LES 6 ANNEES**  
 Entre 1.05 M€ et 3.025 M€  
 Soit 1.33 à 3.97€ / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	<b>Domestique</b>
Populiculture	Carrière	Loisirs	
Multiple	Canaux	Environnement	

## Orientation 2 Limiter les pollutions dues aux micropolluants et effluents dangereux



### Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le SDAGE recommande au SAGE de maîtriser et réduire l'impact des pollutions historiques sur son territoire :

- La structure porteuse du SAGE est invitée à identifier les milieux les plus sensibles à des pollutions par des panaches industriels en fonction des usages de la ressource.
- Dans ces secteurs, le SAGE prévoit les moyens visant à la non-dégradation de ces milieux (par exemple en mettant ou renforçant un réseau de suivi).



### Le projet de la CLE

Si les risques liés aux polluants émergents soulèvent des craintes auprès du grand public et de certains acteurs locaux, les connaissances à ce sujet sont peu étendues et encore au stade de la recherche. **La stratégie du SAGE se limitera à une amélioration des connaissances sur les pollutions par les substances émergentes et sur les risques de pollution par des effluents dangereux.**





Pour cela, la CLE souhaite s'appuyer sur :

- Le programme de recherche PIREN-Seine mis en œuvre sur son territoire pour acquérir plus de connaissances sur les micropolluants et les effluents ;
- Les maîtres d'ouvrages compétents pour cibler les linéaires sensibles à de telles pollutions. Ces linéaires sensibles pourront, en première étape, être définis selon des enjeux associés (technique, qualité, milieux, zone inondable, etc.).

La CLE mise sur la mobilisation **des leviers de connaissance** pour acquérir une meilleure compréhension et de l'état du phénomène, ainsi que pour cartographier les secteurs sensibles et/ou noirs à l'échelle du bassin Bassée-Voulzie.



### Les actes proposés par le SAGE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Développer un axe de recherche "micropolluants et effluents" au sein du collectif chercheur acteur de la Bassée en lien avec le PIREN Seine		SAGE	connaissances	Prérequis	Selon opportunités
Identifier les linéaires sensibles à des pollutions aux micropolluants et effluents dangereux		SAGE	connaissances	Cadrage pour cibler et limiter les pressions sur les milieux	Moyen humain
Mettre en place une veille sur la réglementation concernant les substances médicamenteuses		SAGE	connaissances	Prérequis mais peu d'impact à lui seul	Moyen humain
Mettre en place un réseau d'analyse pilote des milieux récepteurs à risques à l'échelle du bassin Bassée-Voulzie		SAGE	connaissances	Cadrage pour cibler et limiter les pressions de pollution	Coût, priorisation des polluants à suivre



**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, EPCI - FI, collectivités territoriales compétentes en assainissement, programme de recherche, structure GEMAPIENNE

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 180 000 € à 300 000 €  
Soit 0.24 à 0.39 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
Multiple	Canaux	<b>Environnement</b>	

## Orientation Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole



### [Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Le SDAGE attend que le SAGE se mobilise en soutien aux filières permettant de pérenniser ou développer les surfaces de cultures à bas niveaux d'intrants sur l'ensemble du bassin pour limiter les transferts de polluants dans l'eau.



### [Le projet de la CLE](#)

Les concentrations importantes en nitrates et la détection de nombreuses substances phytosanitaires dans les eaux sont la conséquence de l'occupation du sol du périmètre du SAGE, très agricole.

**Il ne s'agit pas dans le SAGE de remettre en cause l'orientation agricole du territoire, mais de proposer des pistes qui permettraient d'évoluer vers une agriculture à moindre impact sur la ressource en eau tout en maintenant des conditions économiques favorables aux agriculteurs, en favorisant par exemple les cultures à bas niveau d'intrant.**

Cela passe par un accompagnement accru des exploitants agricoles mais surtout par la mise en place d'un contexte économique favorable au développement de ces cultures : développement de filières et donc identification de débouchés. L





Dans une volonté d'orienter les stratégies des structures compétentes et d'avoir une vision coordonnée à l'échelle du bassin Bassée Voulzie, la CLE souhaite voir **déployer à l'échelle du bassin une animation agricole et un suivi uniformisé des actions mises en œuvre et des impacts évalués**. Pour cela, la CLE souhaite notamment que soient définis de manière systématique et homogène des indicateurs Pression Etat Réponse et un tableau de bord de suivi des actions et des impacts à l'échelle des aires d'alimentation de captage.

La CLE souhaite également valoriser les bonnes pratiques ayant lieu sur son territoire. **Des trophées de l'eau** (sur le modèle des trophées Zero Phyto) pourront être organisés et coordonnés par la CLE pour **récompenser les acteurs travaillant avec des pratiques vertueuses**. Une récompense financière pourrait être mise en place selon les faisabilités administratives et réglementaires.

En termes de réglementation, la CLE souhaite définir et mettre en place une **stratégie de protection des ressources en eau vis-à-vis de ces pollutions en définissant des modalités d'occupation du sol à proximité des ressources en eau (cours d'eau, captage, zone d'infiltration)**. Cela pourra se concevoir, par exemple, par l'encouragement à multiplier les éléments fixes du paysage tels que les bandes enherbées autour de cours d'eau de secteurs prioritaires et/ou à l'échelle des aires d'alimentation de captage identifiées en amont comme cibles (par exemple, les captages présentant des concentrations en nitrates et/ou en pesticides supérieures à un seuil fixé avec ou sans tendance à la hausse). La disposition visera les documents d'urbanisme.



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Favoriser et récompenser les pratiques vertueuses avec le moins d'impacts sur la ressource en eau			SAGE	opérationnel	Intérêt agronomique et économique	Variable selon la demande locale et les porteurs de projets
Déployer les paiements pour services environnementaux (PSE) sur les AAC des captages stratégiques			captages stratégiques	opérationnel	Retours d'expériences positifs	Coût des multiples études. Mobilisation difficile des agriculteurs. Mutualisation d'un animateur sur plusieurs AAC envisageable. Nécessité de trouver le bon conseiller
Mettre en place une animation agricole territorialisée et homogène à l'échelle du SAGE			SAGE	animation	Homogénéisation locale mais dépend volonté locale	Désignation du maître d'ouvrage. Mobilisation incertaine des agriculteurs
Protéger les ressources en eau vis à vis des pollutions diffuses d'origine agricole dans les documents d'urbanisme	U		secteurs prioritaires	réglementaire	Prévention	Dépend volonté locale. Suivi chronophage. Dépend du calendrier

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, EPCI - FI, collectivités territoriales compétentes en AEP, collectivités territoriales, chambre d'agriculture, agriculteurs

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**  
 Entre 1.38 M € 15.9 M €  
 Soit 1.81 à 2.09 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
Multiple	Canaux	Environnement	

Orientation **4** Reconquérir la qualité des eaux des captages d'eau potable

Communication



[Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Le SDAGE demande aux SAGE de s'assurer de la restauration de la qualité des eaux des aires d'alimentation de captages (AAC) d'eau potable sensibles et prioritaires dans leur **PAGD voir leur règlement** : mesures incitant à la réduction des produits phytosanitaires utilisés et à la maîtrise des apports en nitrate ; mesures visant à limiter les transferts polluants ; mesures foncières ; sensibilisation des élus, etc.

Tous les captages prioritaires doivent être couverts par un plan d'actions depuis 2022 ; tous les captages doivent voir leur AAC délimitée d'ici 2027 ; objectif de 50% des surfaces des AAC en bas niveaux intrants (cultures permanentes, AB, ...) d'ici 2027

Le SDAGE attend que le SAGE se mobilise sur la définition et la mise en œuvre des programmes d'actions sur les captages prioritaires et sensibles portés par les structures compétentes. Par exemple, en :

A noter que le préfet peut inscrire le plan d'actions dans le cadre d'une procédure de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) et à les rendre obligatoires si les objectifs prévus ne sont pas atteints douze mois après la publication du programme d'actions.



[Le projet de la CLE](#)

**Les opérations de reconquête, en dehors des actions « anciennes » menées par Eau de Paris, démarrent sur le secteur des sources de la Voulzie.**

Le SAGE Bassée Voulzie est particulièrement concerné par cet enjeu de dégradation de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, avec plus de la moitié des captages classés sensibles ou prioritaires et un grand nombre d'abandon de captages pollués. **La CLE souhaite éviter que les problèmes quantitatifs actuels n'engendrent pas plus de problèmes qualitatifs demain.**








En réponse, la CLE souhaite faire du sujet de la reconquête de la qualité une préconisation inscrite dans le PAGD en définissant **une stratégie de protection des ressources en eau**. La CLE souhaite lancer une **étude de connaissance sur les dynamiques de pollution et les temps de transfert et mettre en place des procédures ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale) sur les captages d'alimentation en eau potable.**

Également la CLE veut jouer un rôle de faire valoir permettant aux producteurs d'eau potable de faire entendre leurs exigences.

La CLE souhaite par exemple dupliquer les actions menées par Eau de Paris en les valorisant auprès des structures compétentes et uniformiser un socle de plan d'actions des aires d'alimentation de captage à l'échelle du bassin (conception d'un plan d'actions type intégrant un socle commun constitué des objectifs du SAGE, d'une méthodologie d'élaboration identique et des indicateurs communs).

Enfin, la CLE souhaite se diriger vers **une ambition maximale sur la communication et la sensibilisation des acteurs et usagers du territoire vis-à-vis de la qualité des eaux au niveau des captages (eaux brutes et eaux distribuées)**, en mettant l'accent sur les professionnels et les particuliers. Cette stratégie sera mise en œuvre de manière transversale avec l'enjeu 5 « solidarités, aménagement et gouvernance ».

 Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature			Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
A arbitrer : Préserver la qualité des ressources en eau stratégiques dans le secteur de la Bassée dans les documents d'urbanisme			U		ZSF	réglementaire		Dépend volonté locale
Sécuriser la qualité des ressources en eau stratégiques : empêcher la détérioration de leur qualité sur le secteur de la Bassée	R				ZSF	réglementaire	Dépend de l'ambition donnée à la règle	Dépend des moyens de contrôles et du respect de la règle
Mieux connaître les dynamiques de pollutions et temps de transfert					SAGE	connaissance	Prérequis indispensable	Difficulté technique de maîtriser l'ensemble des sources potentielles de contamination. Difficultés financières des collectivités à engager et à suivre les programmes d'actions après les études
Lancer les opérations aires d'alimentation de captage (AAC) à l'échelle du SAGE					SAGE	opérationnel	Dépend volonté locale	Dépend volonté locale
Mettre en place un suivi continu de la nappe					Bassée	connaissances	Prérequis indispensable	Moyen humain
Mettre en place des procédures de protection de type ZSCE sur les captages les plus dégradés et à enjeux		P			AAC cible	opérationnel	Dépend du niveau choisi	Dépend volonté locale
Encadrer la création de nouveaux forages		P			SAGE	opérationnel	Dépend de l'ambition	
Suivre, communiquer et sensibiliser sur la qualité des eaux brutes et distribuées à l'échelle du SAGE					SAGE	communication / sensibilisation	Dépend de la sensibilité du public cible	Outils de communication connus



Les principes de règles

**R : Sécurisation de cette ressource en eau stratégique pour empêcher la détérioration de sa qualité**

- Conditionner les rejets d’effluents sur le sol ou dans le sous-sol de la rubrique IOTA correspondante

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, EPCI - FI, collectivités territoriales compétentes en AEP, collectivités territoriales, chambre d'agriculture, agriculteurs

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 532 000 € et 1,038 M €  
Soit 0.70 à 1.36 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	<b>AEP</b>	<b>Domestique</b>
Popuculture	Carrière	Loisirs	
Multiple	Canaux	<b>Environnement</b>	



## Enjeu 3 : milieux aquatiques et humides

### Pourquoi répondre à cet enjeu ?

#### » La gestion des zones humides et des zones d'expansion de crues

- *Les espaces naturels du SAGE Bassée Voulzie présentent des intérêts patrimoniaux importants, concentrés en particulier dans la vallée alluviale de la Bassée. Le caractère patrimonial de la Bassée, déjà bien documentée et faisant l'objectif de nombreuses initiatives de gestion, ne doit pas occulter pour autant la biodiversité « ordinaire » qui se développe dans et le long des cours d'eau du reste du bassin.*
- *Les programmes de restauration des fonctionnalités des rivières et des milieux aquatiques, initiés par les porteurs de la compétence GEMAPI depuis quelques années (SMBVA et SDDEA) doivent ainsi se poursuivre.*
- *En ce qui concerne la Bassée, les nombreux usages qui s'y développent doivent être encadrés afin de limiter au maximum les impacts sur les milieux. Ces activités (carrières, populiculture, ...) font partie de l'identité de la Bassée et selon les acteurs du bassin elles ne sont pas incompatibles avec l'enjeu de préservation des milieux, mais les bonnes pratiques doivent impérativement se généraliser.*



Parmi les 32 masses d'eau suivies, seules 9 sont en bon état biologique. C'est principalement l'indice qui s'intéresse aux invertébrés qui est identifié comme paramètre déclassant. Une dégradation de cet indicateur biologique est souvent reliée à des problématiques de morphologie du cours d'eau.

**Les altérations physiques sont anciennes et nombreuses : curages anciens affectant la structure du lit, ripisylve en mauvais état, rectification et incision du lit, dégradation des berges, obstacles à l'écoulement, ...** Aujourd'hui, les structures compétentes pour la GEMAPI travaillent à la restauration et à l'entretien des cours d'eau du périmètre, depuis de nombreuses années sur l'ouest du territoire (SMBVA).



Les espaces naturels du SAGE Bassée Voulzie présentent des intérêts patrimoniaux importants, concentrés dans la plaine de la Bassée. Par son réseau de noues, de forêts alluviales, de prairies humides, la Bassée renferme des milieux naturels remarquables de grande qualité ayant donné lieu à diverses reconnaissances et mesures de protection.

**La plaine de la Bassée est considérée comme zone humide d'intérêt national, et c'est en amont de Nogent sur Seine que la plaine de la Bassée présente les caractéristiques écologiques les plus intéressantes.** De nombreuses menaces pèsent néanmoins sur les zones humides dont les surfaces ont très largement reculé au cours du siècle dernier : jusqu'à peu ces milieux étaient considérés comme insalubres et l'assèchement était favorisé. Ainsi depuis 1955, 80% des prairies humides de la Bassée seine-et-marnaise ont disparu soit une surface d'environ 1000 ha (source RNN de la Bassée). Les conclusions des études du PIREN Seine vont dans le même sens.



La plaine de la Bassée est à la croisée de nombreux enjeux qu'il est essentiel de concilier, avec d'une part une zone humide d'intérêt national, dont les équilibres écologiques doivent être préservés ; et d'autre part de nombreuses activités et usages qui sont dépendants des ressources de la Bassée : gravières, populiculture, ...

**Ces enjeux ne sont pas incompatibles mais les activités doivent être correctement encadrées afin de limiter au maximum les impacts sur la biodiversité et les milieux.**

**Le SAGE sera le support clé pour la coordination des pratiques des GEMAPIens à l'échelle du bassin Bassée Voulzie.**

### *Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu*

**Objectif 11 : Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et les continuités écologiques**

**Objectif 12 : Restaurer et replanter la ripisylve**

**Objectif 13 : Faire le lien entre l'hydrologie des cours d'eau et les fonctionnalités des milieux**

**Objectif 14 : Restaurer, préserver et recréer les milieux humides, ainsi que les trames entre les zones humides**

**Objectif 15 : Préserver les fonctionnalités des lits majeurs des cours d'eau**

### *Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu*

- 1** Restaurer les cours d'eau du bassin et préserver les lits majeurs
- 2** Préserver et reconquérir les zones humides en améliorant leur gestion



***Orientation transversale = à lier aux orientations visant la préservation de la zone de sauvegarde de la Bassée et à la mise en œuvre d'une stratégie foncière. L'encadrement des activités et le développement d'interventions foncières permettront de sauvegarder la nappe mais participeront aussi à préserver les zones humides du secteur et à en améliorer les fonctionnalités.***

- 3** Généraliser les bonnes pratiques des activités de populiculture et d'extraction de granulat



## Orientation

1

## Restaurer les cours d'eau du bassin et préserver les lits majeurs

Communication

[Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Le SDAGE demande au SAGE de **cartographier et préserver le lit majeur et ses fonctionnalités, et l'espace de mobilité des rivières.**

Le SDAGE attend que le SAGE se mobilise sur l'établissement et la conduite des programmes de restauration des milieux humides et du fonctionnement hydromorphologique des rivières par unité hydrographique.

Le SDAGE recommande au SAGE de s'attacher, en collaboration avec les structures compétentes, à mettre en place un programme de restauration de la continuité écologique au sein de leur PAGD avec la mise en place de PPRE. Lors de l'élaboration- révision d'un SAGE / PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien), ces documents comportent à minima pour les ouvrages prioritaires du bassin.

Le SDAGE recommande d'intégrer les dispositions du plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine Normandie dans le SAGE, et d'établir et de mettre en œuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente.

[Le projet de la CLE](#)

Les masses d'eau du territoire Bassée Voulzie n'atteignent pas, pour la majorité, le bon état écologique. **Des travaux ambitieux de restauration de la morphologie et des fonctionnalités des cours d'eau sont donc nécessaires pour espérer regagner le bon état.**

La CLE souhaite poursuivre la dynamique amorcée des cadres de travail thématiques mis en place en son sein (commission thématique) et au sein des structures GEMAPIennes pour l'élaboration et le suivi des programmes d'actions. Pour renforcer les échanges et assurer un meilleur ancrage sur le territoire de la CLE pendant la phase de mise en œuvre du SAGE, **la CLE demande à être intégrée au sein des cadres de travail des structures GEMAPIennes.**

En matière de continuité écologique, la CLE souhaite **atteindre une baisse générale des taux d'étagements et de fractionnement à l'échelle du bassin et insiste également sur l'importance de la continuité latérale.** La CLE rappelle la nécessité de travailler d'aval en amont et invite les structures compétentes à ne pas se focaliser uniquement sur la suppression d'ouvrage en pensant également à la modification de la morphologie ou l'abaissement de l'ouvrage.

Enfin, les acteurs du SAGE souhaite que l'entretien structurant des rivières, représentant une activité importante des syndicats GEMAPIens, soit pris en compte en rappelant que l'entretien courant est à la charge des propriétaires riverains.

Pour atteindre ces objectifs, la CLE demande **que l'ensemble du territoire soit couvert par des PPR (Programme Pluriannuel de Restauration) et qu'une priorisation des secteurs soit réalisée.** La CLE formule un certain nombre de recommandations :

- **Les secteurs et actions seront priorisés et des objectifs de restauration en mètre linéaire seront définis par sous bassins ;**
- **Les PPR devront viser l'ensemble des compartiments associés au cours d'eau : lit majeur, lit mineur, berges et ripisylve, et intégrer les zones humides ;**
- **Les PPR seront actualisés tous les 10 ans avec la réalisation d'un bilan tous les 5 ans sur la mise en œuvre des actions et l'évolution de l'état des cours d'eau. Pour cela, le diagnostic de l'état des cours d'eau réalisé en amont pourra être mis à jour avec les nouvelles données.**









Compte-tenu de la zone blanche autour de l'axe Seine, la CLE souhaite qu'un **plan de gestion multithématique** soit défini. Au sein d'une commission Seine pilotée par la CLE, les membres de la CLE et ses partenaires produiront le plan de gestion et les structures GEMAPIENNES réaliseront les travaux. La CLE souhaite mettre

particulièrement l’accent sur la gestion et l’entretien des noues et des bras morts, le devenir des canaux de navigation abandonnés surtout sur la partie est marnaise et auboise, et les fuites importantes de certains canaux.

Pour atteindre ses objectifs, la CLE mise également sur le **levier de la communication et de l’animation** en déployant plusieurs actions à l’échelle du bassin. Cette stratégie est transversale avec l’enjeu 5 volet communication.



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Couvrir l'ensemble du SAGE par des plans de restauration des milieux aquatiques			SAGE	opérationnel	Dépend de l'état des cours d'eau et des travaux qui seront engagés	Coût important de mise en œuvre. PPRE pouvant être élaboré en interne
Préserver le lit mineur des cours d'eau	R		SAGE	réglementaire	Limite les nouveaux impacts	Contraintes pour les nouveaux projets d'urbanisation / aménagements sur le territoire. Dépend contrôle et respect du SAGE
Préserver les berges des cours d'eau	R		SAGE	réglementaire	Limite les nouveaux impacts	Contraintes pour les nouveaux projets d'urbanisation / aménagements sur le territoire. Dépend contrôle et respect du SAGE
Définir un plan de gestion de l'axe Seine par la CLE			SAGE	opérationnel	Enjeu fort	Dépend de l'ambition
Rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau			SAGE	opérationnel	Mise en œuvre concrète. Réticence de certains propriétaires	Coût des travaux. Moyens humains pour la maîtrise d'œuvre. Pas enjeux fort
Cartographier l'espace de mobilité des rivières	U		SAGE	connaissances	Prérequis indispensable	En lien avec les connaissances des structures GEMAPIENNES
Suivre l'évolution de l'implantation des espèces exotiques à l'échelle du SAGE			SAGE	opérationnel	Non mesurable. Positif au global	Moyens humains
Communiquer et sensibiliser sur les fonctionnalités des cours d'eau			SAGE	communication / sensibilisation	Sensibilité variable du public cible	Outils de communication existants

 Les principes de règles

**R : Préserver le lit mineur des cours d'eau**

- Autoriser les IOTA modifiant le profil, la luminosité, de nature à détruire les frayères, les actions d'entretien à l'origine d'extraction de sédiments et constituant un obstacle à l'écoulement des crues / à la continuité écologique que si enjeux de sécurité (biens et personnes), salubrité publique et si amélioration de l'état écologique au sens de la DCE

**R : Préserver les berges des cours d'eau**

- Autoriser les IOTA entraînant une consolidation / protection des berges que par des techniques de génie végétale sauf si le pétitionnaire démontre l'inefficacité de ces techniques, l'existence d'enjeux liés à la sécurité des biens et personnes (ne garder que l'intérêt général au sens du code de l'environnement et non code urbanisme), améliorer l'état écologique au sens de la DCE

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales, structure GEMAPIENNE, DDT / OFB

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 4.87 M€ et 12.1 M€  
Soit 0.64 € à 1.59 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
Multiple	<b>Canaux</b>	<b>Environnement</b>	

## Orientation gestion

2

## Préserver et reconquérir les zones humides en améliorant leur gestion

Stratégie foncière



### Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le SDAGE demande au SAGE de cartographier les milieux humides, de les protéger et les restaurer ainsi que la trame verte et bleu.

En plus, le SDAGE recommande au SAGE de gérer et entretenir les milieux humides, protéger et restaurer les zones humides et la trame verte et bleu.

Plus particulièrement, le SDAGE recommande au SAGE, en collaboration avec les structures compétentes, de construire une stratégie foncière pour pérenniser les actions de protection, d'entretien et de restauration des milieux humides.

Le SDAGE attend que le SAGE se mobilise pour sur l'établissement et la conduite des programmes de restauration des milieux humides et du fonctionnement hydromorphologique des rivières par unité hydrographique.



### Le projet de la CLE

Les fonctionnalités des zones humides sont en cours d'évaluation sur les départements Aubeois et Marnais du territoire du SAGE. Compte tenu de la richesse exceptionnelle de la grande plaine humide de la Bassée, la CLE souhaite que **la préservation des zones humides soit un axe fort de la stratégie de la CLE**. Au côté des zones humides remarquables de la Bassée, les zones humides « communes » ne devront pas non plus être oubliées de la stratégie.

En termes de réglementation, la CLE souhaite **protéger au même niveau toutes les zones humides de la destruction**. Cependant, **en termes de gestion, la CLE priorisera les actions sur les zones humides cibles** (zones humides dégradées, participant à la régulation des inondations, richesse faunistique et floristique, etc.). Pour une meilleure communication et un effet vitrine, **la CLE demande que des zones pilotes de gestion à long terme de zones humides en partenariat avec les EPCI soient créées**.

En termes de protection, la CLE souhaite la **mise en place d'outils supplémentaires tels que les ZSGE (Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau) et les ZHIEP (Zone Humides d'Intérêt Environnemental Particulier) sur certaines zones humides (pour plus d'information : [ici](#))**.

En tant que SAGE uniformisateur, la CLE demande qu'un cahier des charges commun à l'échelle du SAGE pour la méthode d'inventaire et de cartographie des zones humides soit élaboré.

La CLE **sanctuarise les zones humides à travers une stratégie de non-destruction et/ou d'évitement de destruction des zones humides, et protège leurs fonctionnalités à travers un levier d'animation et d'accompagnement**. Dans le cadre de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser), la CLE souhaite **innover en intégrant dans la réflexion la notion de zonage d'amont du SAGE**, considérant que des projets compensant en dehors du bassin Bassée Voulzie mais en amont peuvent présenter, selon les thématiques (inondation et ruissellement par exemple), des bénéfices non négligeables pour le bassin.








Ainsi, en augmentant le seuil de la superficie à compenser si la compensation a lieu en dehors du bassin Bassée Voulzie, la CLE souhaite dissuader la mise en œuvre de projet à l'origine de destruction de zones humides et favoriser, en premier lieu, les mesures d'évitement ou de réduction.

En plus, la CLE souhaite **définir et mettre en œuvre une stratégie foncière pour la protection des zones humides du bassin et le maintien de leurs fonctionnalités**, traitée de manière transversale avec le volet « stratégie foncière » de l'enjeu 5.

L'opérationnalité du SAGE sur le « volet zone humide » sera donc mise en œuvre par secteurs cibles, évalués préalablement.



### Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature			Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Cartographier les zones humides et identifier les zones humides cibles					zones humides cibles	opérationnel	Pré requis indispensable	Animation dédiée déjà en place
Intégrer et préserver les zones humides et les trames vertes et bleus dans les documents d'urbanisme			U		zones humides	règlementaire	Déjà intégrées dans les PLU sensibilisés et intéressés. Prévention de l'urbanisation et imperméabilisation	Dépend volonté locale et des démarches de mise en compatibilité. Suivi et animation chronophage
Préserver les zones humides cibles au sein de périmètre réglementaire		P			zones humides cibles / zones humides	opérationnel	Peu de recul	Dépend volonté locale
Sanctuariser les zones humides : proscrire la détérioration / destruction	R				zones humides	règlementaire	Permet une prise en compte lors des instructions des dossiers loi sur l'eau	Dépend des contrôles et du respect du SAGE
Sanctuariser les zones humides : compenser la dégradation	R				Bassin Bassée Voulzie et amont du bassin	règlementaire	Permet une prise en compte lors des instructions des dossiers loi sur l'eau	Dépend des contrôles et du respect du SAGE
Caractériser les fonctionnalités des zones humides					SAGE	connaissances	Pré requis indispensable	Animation dédiée. Nécessite des moyens relativement importants
Entretenir, restaurer et préserver les zones humides					SAGE / zones humides cibles	opérationnel	Pérennisation des fonctionnalités des zones humides	Animation dédiée en place mais variable selon la mobilisation des acteurs. Assurer l'entretien. Démarches administratives



### Les principes de règles

**R : sanctuariser les zones humides : proscrire la détérioration / destruction des zones humides** de plus de 1 000 m<sup>2</sup> (sauf exceptions) pour limiter les pressions futures ou les impacts d'une disparition de ces zones

**R : sanctuariser les zones humides : compenser la dégradation des zones humides (hors grands projets)** pour limiter les pressions futures ou les impacts d'une disparition et/ou morcellement de ces zones

- Compensation surfacique de 150 % dans le périmètre du SAGE Bassée Voulzie
- Compensation surfacique de 200 % en dehors du périmètre du SAGE Bassée Voulzie mais en amont
- Compensation surfacique de 300 % en dehors du périmètre du SAGE Bassée Voulzie et en aval

Les mesures compensatoires respectent l'équivalence fonctionnelle des zones humides en utilisant de préférence la méthode d'évaluation des fonctionnalités du « guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides » ou une méthode équivalente

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE, DDT / OFB, CEN

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 600 000€ et 1.2 M€  
Soit 0.79€ à 1.57€ / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
Multiple	Canaux	<b>Environnement</b>	

## Orientation 3 Généraliser les bonnes pratiques des activités de populiculture et d'extraction de granulat


 Communication


### Le projet de la CLE




De nombreuses activités liées à la Seine sont présentes dans la plaine de la Bassée. **S'il ne s'agit pas de les interdire. La stratégie du SAGE est de promouvoir les modalités des activités de populiculture et d'extraction de granulat compatibles avec les objectifs de protection des milieux aquatiques (en particulier dans la zone de sauvegarde de la Bassée) et ainsi de diffuser des bonnes pratiques.**

Ainsi, concernant les carrières, la stratégie de la CLE réside dans l'encadrement de leurs remises en état en préconisant des bonnes pratiques bénéfiques pour l'environnement ; la plus-value du SAGE étant plus forte en post-extraction puisque le développement des carrières et leurs conditions d'exploitations étant déjà réglementés.

Au-delà de préconisations, il s'agira également d'accompagner les acteurs de ces filières par le biais d'actions de communication et de sensibilisation. Cet accompagnement est transversal avec le volet communication développé à l'enjeu 5.



### Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature		Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Encadrer les remises en état des carrières	P			SAGE	opérationnel	Limites de la sensibilisation	Outils de communication
Améliorer les pratiques de l'activité de populiculture pour limiter les impacts potentiels sur les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)	P			SAGE	opérationnel	Pas d'impact sur les plantations	Facilité par une communication avec le CRPF
Préserver les berges de dégradations potentielles liées à la populiculture dans les documents d'urbanisme	P	U		SAGE	réglementaire	Fixation des berges et biodiversité	Facilité par une communication avec le CRPF. Variable selon les PLU. Chronophage pour le suivi des PLU

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE, DDT, usagers, CRPF

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 6 000€ et 12 000€  
Soit 0.01€ à 0.02 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
<b>Populiculture</b>	<b>Carrière</b>	Loisirs	
Multiple	Canaux	Environnement	





## Enjeu 4 : inondation et ruissellement

### Pourquoi répondre à cet enjeu ?

- *Le risque inondation est une thématique majeure du bassin, qui s'apprécie d'une part localement (risques identifiés sur le territoire Bassée Voulzie) et d'autre part dans une logique de solidarité amont-aval, le territoire de la Bassée jouant un rôle d'expansion des crues de la Seine auxquelles est particulièrement exposée l'agglomération parisienne en aval.*
- *Si les risques qui pèsent sur l'aval sont bien documentés et les stratégies de réduction des risques déployées, la connaissance des risques au sein du périmètre du SAGE est moins développée et doit être étoffée, comme doit également l'être la culture du risque des populations.*



Le risque d'inondation sur le périmètre provient principalement d'inondation par débordement de cours d'eau. Dans le cas de la Seine, ce phénomène survient à l'occasion des crues lentes de plaine souvent liées à des pluies répétées, prolongées ou intenses qui provoquent une élévation plus ou moins brutale du débit et par conséquent de la hauteur des cours d'eau.

Ces inondations sont souvent lentes (la montée des eaux s'étale sur plusieurs jours) et longues (la décrue peut prendre d'une journée à plusieurs semaines).

Même si les aménagements qui ont été réalisés au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment les lacs réservoirs en amont du bassin, offre une protection significative et contribuent à réduire le risque d'inondation au niveau du bassin de la Seine et du périmètre du SAGE, la maîtrise de l'aléa hydraulique ne peut être garantie. Le bassin de la Seine et le territoire du SAGE reste donc par définition vulnérable.



En matière de gestion et de prévention des inondations, de nombreux programmes ou réglementations (PPRI, PAPI, ...) sont mis en œuvre par les acteurs (Etat, EPTB, ...). Néanmoins, les réponses apportées apparaissent hétérogènes selon les territoires (entre le département de la Seine et Marne et le département de l'Aube, entre l'axe Seine et les affluents, ...).

**La plus-value du SAGE se justifiera sur ce thème au regard des programmes existants : développement de la culture du risque, identification et préservation des zones d'expansion des crues, limitation des ruissellements sur le territoire, etc.**

### *Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu*

**Objectif 16 : Réduire la vulnérabilité du bassin vis-à-vis du risque d'inondation ;**

**Objectif 17 : Améliorer la culture du risque d'inondation ;**

**Objectif 18 : Restaurer et recréer des zones d'expansion de crue ;**

**Objectif 19 : Associer le SAGE à la gestion de l'axe Seine pour le volet inondation.**

### *Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu*

#### **1** Maîtriser le ruissellement et limiter les transferts



*Orientation transversale : A lier à l'orientation « Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols » et à celles de l'enjeu qualité qui déclinent plusieurs mesures permettant de recharger les nappes. L'ensemble de ces mesures concourent à la limitation des transferts polluants par ruissellement, en particulier les mesures d'hydraulique douce et de réimplantation d'éléments paysagers.*

#### **2** Favoriser la prise en compte du risque inondation à l'échelle du SAGE

## Orientation

1

## Maîtriser le ruissellement et limiter les transferts

Stratégie foncière

[Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027](#)

Le SDAGE demande au SAGE de veiller sur son territoire et de développer, avec les structures compétentes, les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements.

Le SAGE veille à la prise en compte de ces éléments dans les documents d'urbanisme. Aussi, dans les zones les plus sensibles au ruissellement / érosion (karstique et les masses d'eau à risque hydromorphologique) la définition d'un objectif de densité minimale d'éléments fixes du paysage sur les secteurs pertinents. Le SDAGE recommande que ces éléments fixes soient conservés ou strictement compensés lors des opérations d'aménagement foncier rural. Les propriétaires et collectivités territoriales sont invités à établir des plans de gestion contractuels et à saisir l'opportunité de la gestion de ces haies dans un programme de développement énergétique relevant de l'économie circulaire territoriale.

Le SDAGE recommande la réalisation d'un diagnostic de l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin versant, et d'élaborer une stratégie et un programme d'actions limitant les ruissellements à l'échelle du bassin versant :

[Le projet de la CLE](#)

Cette action est transversale avec l'enjeu qualité pour limiter le transfert de polluants.

La pollution des cours d'eau est caractérisée par le croisement entre une pression polluante et un risque de transfert. Il est important de travailler sur l'axe de limitation des risques de transfert afin de préserver les ressources, levier d'action peu développé sur le territoire puisqu'il n'y a pas de politique coordonnée de restauration des haies, de mise en place de zones tampons etc.

**C'est également un axe d'adaptation au changement climatique du territoire puisqu'une intensification des précipitations, et donc des ruissellements et phénomènes érosifs, est attendue.**




Pour cela, la CLE souhaite une meilleure prise en compte des changements climatiques dans une logique d'aménagement pérenne des bassins versants en préconisant l'infiltration à la source et les aménagements d'hydrauliques douces. En effet, la CLE rappelle aux GEMAPIens d'aménager dans une logique de bassin versant et pas seulement pour répondre à une problématique locale et ponctuelle.

Dans cette optique, la CLE demande l'organisation de la compétence « érosion ruissellement » à l'échelle du territoire par les structures GEMAPIennes afin de faciliter la réalisation à l'échelle du bassin d'une cartographie des axes de ruissellement et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte.

En parallèle, la CLE souhaite également accompagner les collectivités territoriales à une meilleure prise en compte de la thématique ruissellement dans les documents d'urbanisme et leur projet. Ainsi, une stratégie foncière pourra être développée pour protéger les éléments fixes du paysage et déployer les aménagements d'hydrauliques douce. Cette volonté est traitée de manière transversale avec le volet « stratégie foncière » de l'enjeu 5.



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	PAGD	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Prendre en charge l'enjeu de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols			SAGE	gouvernance	Prérequis indispensable	Entente politique à trouver. Moyens humains à déployer (animation) et coûts associés (études + travaux privilégiant les aménagements d'hydraulique douce)
Cartographier les axes de ruissellement et élaborer une stratégie de lutte contre les ruissellements et les transferts associés			SAGE	connaissances	Prérequis indispensable	A construire avec l'ensemble des acteurs
Multiplier les aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du territoire	P		SAGE	opérationnel	Réduit / évite d'augmenter la vulnérabilité	Accompagnement précis et chronophage dans les PLU aux calendriers variables

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE, usagers, chambre d'agriculture

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 260 000 € et 490 000€  
Soit 0.34€ à 0.64€ / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	

## Orientation

2

## Favoriser la prise en compte du risque inondation à l'échelle du SAGE

Communication



Stratégie foncière

Le SDAGE Seine Normandie et le PGRI 2022-2027

Le SDAGE demande au SAGE de cartographier et préserver le lit majeur et ses fonctionnalités :

- Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les GEMAPIENS soient rendues compatibles avec l'objectif de préservation du lit majeur et de ses fonctionnalités ;
- Identifier et délimiter les zones naturelles d'expansion de crues, celles fortement dégradées en raison de la présence d'un remblai et celles qui ont disparu ;
- Possibilité de réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique et hydrologique du bassin versant pour caractériser ces zones et définir leurs rôles dans la prévention des inondations ;
- Prévoir une disposition nécessaire à la préservation et à la restauration des zones naturelles d'expansion des crues dans le PAGD et le règlement (interdiction de remblais et déblais quelle que soit l'épaisseur si leur neutralité hydraulique n'est pas assurée).

Le SDAGE recommande au SAGE de restaurer les zones d'expansion des crues et les milieux humides concourant à la régulation des crues.

Le SDAGE attend du SAGE une mobilisation pour protéger dans les documents d'urbanisme les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque inondation par débordement de cours d'eau.

Le projet de la CLE

Le SAGE n'a pas vocation à traiter l'enjeu inondation comme le fait un PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) mais plusieurs actions transversales de la stratégie remplissent des objectifs de lutte contre les inondations, en particulier en diminuant l'aléa.







Il s'agit en particulier des mesures de préservation et d'aménagement des zones d'expansion de crue, qui permettent de limiter l'aléa en réduisant et en écrêtant l'onde de crue. Pourra également être étudiée la mobilisation de ces zones comme secteurs d'infiltration prioritaire afin de participer à la recharge des nappes (bassins d'infiltration, etc.).

Concernant les zones d'expansion de crue, la CLE demande qu'elles soient délimitées à travers une étude, identifiant notamment les zones naturelles et les zones dégradées. Pour leur délimitation, un choix pourra être fait entre prendre les plus hautes eaux connues et/ou les espaces de mobilité des rivières déjà cartographiés.

Pour préserver ces zones d'expansions de crues et notamment le lit majeur, la CLE souhaite y encadrer le développement des activités en utilisant les leviers juridiques disponibles et efficaces. Cet objectif de préservation sera renforcé par la volonté de déployer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Enfin, la CLE encourage de communiquer sur les risques auxquels le territoire est exposé et de maintenir dans la durée les actions menées en matière de sensibilisation.

 Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Nature		Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Cartographier et préserver les zones d'expansion de crues		U		SAGE	connaissances	Prérequis indispensable	Dépend volonté locale. Chronophage à suivre
Préserver, protéger et restaurer les zones inondables et la fonctionnalité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme		U		SAGE	réglementaire	Dépend de l'ambition	Dépend volonté locale. Chronophage à suivre
Préserver les zones inondables et protéger le lit majeur	R			SAGE	réglementaire		Dépend des contrôles et du respect du SAGE
Déployer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)				SAGE	opérationnel	Outils éprouvés	Dépend volonté acteurs locaux
Accroître la culture du risque				SAGE	communication / sensibilisation		Outils connus
Sensibiliser et communiquer sur les bénéfices des crues				Bassée	opérationnel	Dépend de la sensibilité du public cible	Outils connus

 Les principes de règles

**R : Préserver les zones inondables et protéger le lit majeur**

- Déclencher une compensation du volume d'eau et de la surface soustraite par l'aménagement et/ou conditionner l'autorisation des aménagements par la neutralité hydraulique assurée en visant la rubrique IOTA correspondante.

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

Collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE, agriculteurs, popuiculteurs, EPISEINE  
**COÛT SUR LES 6 ANNEES**  
 Entre 568 000€ et 890 000€  
 Soit 0.75€ à 1.17€ / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Popuiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	<b>Environnement</b>	



## Enjeu 5 : solidarités territoriales, aménagement et gouvernance

### Pourquoi répondre à cet enjeu ?

- *Le territoire Bassée Voulzie est marqué par une multiplicité des acteurs et d'actions qui devront être coordonnées à l'échelle du bassin, et avec un accompagnement des maîtrises d'ouvrage.*
- *On notera également que le sujet des solidarités territoriales, en particulier dans une logique de solidarité amont-aval est un sujet central sur le territoire : le bassin est perçu comme étant un territoire « servant » du bassin de la Seine par les acteurs locaux (prévention des inondations, prélèvements en eau, gestion des débits de la Seine, carrières, ...).*
- *Néanmoins, le SAGE est l'occasion de faire émerger une identité propre au territoire, délimité par des frontières hydrographiques et concerné par des enjeux spécifiques sur les thématiques de l'eau.*

Le périmètre du SAGE, et notamment la plaine de la Bassée, est un élément structurant de la gestion de l'eau pour la région parisienne et le bassin de la Seine. Les acteurs ressentent fortement leur territoire comme un territoire « servant » du bassin de la Seine, et souhaitent à ce titre que des mécanismes de solidarités plus importants soient mis en place (représentation, financement, appui technique, ...).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'organe politique décisionnel dans la définition des politiques locales de l'eau sur le périmètre. Elle est donc le lieu privilégié d'échanges entre acteurs concernant l'ensemble des plans, programmes et projets liés à la gestion et à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La CLE est coordinatrice.

Le rôle de la CLE pourrait se trouver dans la recherche d'une cohérence des interventions et programmes à l'échelle du périmètre, sur la définition de priorités d'actions (financement) ou de contenu minimum des programmes et sur la portée réglementaire de l'outil.

Le renforcement des habitudes de travail entre acteurs et de collaboration entre collectivités (régions, départements, collectivités locales) pourrait se matérialiser à travers une « commission inter programme » à l'échelle du périmètre SAGE.

Enfin, à la demande des collectivités locales, l'élaboration du SAGE est portée aujourd'hui par le SDDEA. Or le périmètre du syndicat ne couvre pas la totalité du périmètre du SAGE. **Cela ne pose pas de difficultés pour la phase d'élaboration, mais la question de la définition et de l'organisation d'une structure porteuse pour le SAGE en phase de mise en œuvre devra être répondue par la suite.**

La gouvernance constitue un enjeu transversal qui conditionne la mise en œuvre des mesures associées à l'ensemble des thématiques identifiées dans le SAGE. En matière de gouvernance, la stratégie du SAGE Bassée Voulzie porte sur trois points :

- **La coordination des acteurs et des territoires au sein du périmètre du SAGE ;**
- **L'organisation des échanges entre les acteurs de l'extérieur et ceux du périmètre du SAGE ;**
- **La structuration d'une cellule d'animation du SAGE transversale à l'échelle du territoire.**

### *Les objectifs fixés par la CLE liés à cet enjeu*

**Objectif 20 : Faire reconnaître le territoire servant du SAGE Bassée Voulzie et s'assurer de la prise en compte des intérêts du bassin**

**Objectif 21 : Structurer les échanges avec les territoires bénéficiaires au sein d'une instance spécifique**

**Objectif 22 : Améliorer les solidarités avec le territoire Bassée Voulzie**

**Objectif 23 : Echanger avec les SAGE et syndicats limitrophes**

**Objectif 24 : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE**

**Objectif 25 : Limiter et compenser les impacts des grands projets d'aménagement sur le territoire**

**Objectif 26 : Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de la gestion de l'eau**

### *Les différentes orientations permettant de répondre à l'enjeu*

- 1 Renforcer les solidarités extérieures avec l'amont et l'aval du bassin de la Seine**
- 2 Favoriser la coopération intra-SAGE au sein du bassin Bassée Voulzie**
- 3 Protéger collectivement les ressources en eau grâce aux outils d'aménagement et de foncier**
- 4 Coordonner et structurer l'arrivée des grands projets sur le territoire**
- 5 Développer une communication lisible pour accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE**



## Orientation 1 Renforcer les solidarités extérieures avec l'amont et l'aval du bassin de la Seine



### [Le projet de la CLE](#)

Parce que le SAGE Bassée Voulzie doit s'ancrer et vivre à côté de territoires actifs et d'organisations historiquement fortes, la CLE souhaite mettre en avant la nécessité de renforcer les solidarités extérieures avec l'amont et l'aval du bassin. D'autant plus que le territoire Bassée Voulzie est un territoire « utile » pour de grands acteurs. La CLE et le territoire souhaite se prendre en main et de devenir l'instance de dialogue entre leur bassin et les acteurs extérieurs.

Pour cela, la CLE mise fortement sur l'instauration de cadre d'échanges pérennes avec l'organisme Seine Grands Lacs, Eau de Paris et la Métropole Grand Paris. Ces échanges pourront se tenir à travers une réunion annuelle au sein de la commission thématique « solidarité ». La CLE incitera en continue les structures GEMAPIennes à travailler avec ces acteurs à l'identification de projets structurants bénéfiques au territoire et à l'aval. En échanges de son « utilité » pour ces grandes structures et les territoires qu'elles gèrent, le bassin Bassée Voulzie pourra bénéficier du développement de thèse CIFRE (exemple : études d'impacts des substances émergentes), en lien avec le programme PIREN par exemple, sur des thématiques transversales à l'enjeu qualité.

Un appel à thèse, cofinancé par des membres de la CLE, pourra donc être lancé par la structure porteuse.

Afin de sécuriser le rôle coordinateur de la CLE sur ces aspects, l'inscription de ces modalités dans le règlement de la CLE est demandée.



D'autres réflexions de solidarité financière seront menées au cours de la mise en œuvre du SAGE.

En termes de gestion partagée avec le bassin Voulzie, la CLE demande à être associée dans le cadre de la gouvernance avec les SAGES voisins et notamment le futur SAGE Nappe de Craie, le Petit Morin (partageant un enjeu qualitatif et quantitatif) et Yerres, et autres SAGE / PTGE non connus à ce jour.

Cette association stratégique inter SAGE sera donc menée à deux échelles : une échelle plus institutionnelle entre les CLE (entre les SAGE) et une échelle plus opérationnelle entre les acteurs (avec Seine Grands Lacs, Eau de Paris et la Métropole Grand Paris).



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Réfléchir à une solidarité financière entre territoires bénéficiaires		SAGE	gouvernance	Variable selon l'implication	Dépend d'une entente entre les acteurs
Créer un cadre d'échanges pour la gestion des ressources partagées		SAGE	gouvernance	Prérequis	Dépend de la volonté locale des structures voisines

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

structure porteuse du SAGE, Seine Grand Lacs, Eau de Paris, Métropole Grand Paris, collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE, programme de recherche

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

0

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	

**Orientation 2 Favoriser la coopération intra SAGE au sein du bassin Bassée Voulzie****Le projet de la CLE**

La structure porteuse du SAGE centralise les informations et les partage de la meilleure manière depuis son site internet. La CLE recherche à donner de la visibilité (SAGE visible et communiquant) pour fédérer l'ensemble des différentes animations (aire d'alimentation de captage, zones humides, rivières, SAGE, etc.) du territoire Bassée Voulzie concourant à la mise en œuvre du SAGE.

La stratégie forte de la CLE repose ainsi sur la capacité du SAGE à trouver une place de coordinateur supra dans le milieu de l'eau. L'organisation nécessaire compte tenue des différentes fonctions dévolues à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE rendent donc indispensable une organisation spécifique des moyens humains. Deux missions peuvent être distinguées pour penser cette organisation et favoriser une coopération intra SAGE :



- L'animation de la CLE et de l'observation du SAGE : chargé de définir les ordres du jour, d'instruire les dossiers discutés et d'animer les délibérations débouchant sur des prises de décisions publiques. Il s'agit également d'animer la CLE en tant qu'instance d'évaluation lors des phases de révision du SAGE et d'assurer la communication des produits de l'observatoire. Cela nécessite de solides compétences en animation d'instance et des capacités à saisir les enjeux attachés à diverses thématiques ;
- Le partenariat avec les structures historiques de maîtrise d'ouvrage notamment GEMAPIennes et eau potable : il nécessite la mise en place d'un référent thématique au sein des structures ressources (syndicats GEMAPIens, syndicat d'eau potable, etc.), mais aussi la nécessité de dégager du temps pour conduire les négociations locales nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Pour favoriser cette coopération intra SAGE, la CLE mise sur l'acquisition homogène de connaissances sur les affluents de la Seine (zones humides, risques, cours d'eau, faune et flore, etc.) en particulier sur les zones blanches des affluents de la Bassée et de la Seine. En effet, la CLE souhaite équilibrer par département les connaissances acquises au regard des secteurs encore non couverts. Alors que ces secteurs sont souvent des têtes de bassin donc à enjeux forts.

Enfin, pour asseoir son rôle de coordinateur « eau » à l'échelle du bassin Bassée Voulzie, la CLE attend qu'un observatoire de l'eau appelé Observatoire de la Bassée et Affluents soit créé. Il permettra de partager et diffuser, de manière valorisée et vulgarisée les connaissances disponibles en matière d'eau sur le bassin (portail cartographique, visualisation des données, indicateurs, etc.). La structure porteuse assurera l'archivage, le partage, la diffusion et la mise à jour des données pendant toute la durée de mise en œuvre.



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Equilibrer l'acquisition de connaissances au sein du périmètre du SAGE		SAGE	connaissances	Offre une visibilité Nécessaire à l'adhésion locale des projets de la structure porteuse. Offre le recul nécessaire sur les actions mises en œuvre	Outils / études connus
Centraliser les données "eau" du territoire Bassée Voulzie		SAGE	connaissances	Démarche d'acquisition de connaissance déjà engagée dans certaines thématiques	Variable selon la volonté de partenariat. Echanges de données techniques parfois difficiles
Organiser et rendre effective la cellule d'animation du SAGE Bassée Voulzie		SAGE	animation	Conditionne la mise en œuvre du SAGE	Besoin en moyens humains pour animer le réseau d'acteurs et les thématiques eau du territoire
Structurer le portage du SAGE et l'organisation de sa mise en œuvre		SAGE	gouvernance	Gouvernance locale pour l'ancrage du SAGE	Harmonie / partenariat avec les autres acteurs

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

structure porteuse du SAGE, , collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE,

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 220 000€ et 355 000€  
Soit 0.29€ à 0.47€ / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	

## Orientation 3 Protéger collectivement les ressources en eau grâce aux outils d'aménagement et de foncier



### Le projet de la CLE

### Stratégie foncière



La CLE considère que la mobilisation du foncier est un levier majeur pour répondre aux objectifs recherchés du SAGE et tenter d'avoir un impact positif sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

À la suite de l'adoption du SAGE Bassée Voulzie, il s'agira de déployer et mettre en œuvre la stratégie foncière sur l'ensemble du territoire, axe majeur de la stratégie de la CLE.

Cette stratégie foncière du bassin Bassée Voulzie doit être définie en termes de :

- Politique foncière : la volonté, l'intention et l'orientation
- Stratégie foncière : la priorisation
- Maîtrise foncière : les outils variés pour garantir la politique

La stratégie foncière du bassin Bassée Voulzie se traduira autour de grands objectifs transversaux se dégageant aujourd'hui, tels que :

- Atteindre le bon état écologique de la Bassée et ses affluents
- Valoriser écologiquement la vallée de la Bassée et ses affluents
- Prévenir le risque inondation
- Préserver les ressources en eau stratégique pour le futur : qualité et quantité

Elle viendra renforcer certains points saillants du projet de SAGE, notamment :

- Les changements de pratiques d'usages
- La protection et restauration des zones humides
- La protection du lit majeur des cours d'eau
- L'infiltration des eaux
- La préservation de la qualité des captages d'eau potable

La CLE souhaite ainsi qu'une stratégie foncière globale (à l'échelle du SAGE) et transversale (concourant à plusieurs objectifs thématiques) soit déployée selon l'enjeu traité (qualité, inondation, champs captant, infiltration, etc.) et le référentiel concerné (cours d'eau, zone humide, aire d'alimentation de captage, bâti, etc.). Ce croisement (enjeu et référentiel) permettra de mieux identifier « les espaces utiles » à protéger et donc potentiellement où agir par le foncier.



Selon chaque enjeu et référentiel concerné, la stratégie identifiera les leviers fonciers possibles à mobiliser. A ce titre, l'échange parcellaire est, pour la CLE, un levier important à considérer.

En termes de gestion et d'acquisition, la CLE souhaite qu'une liste d'acquéreurs potentiels au sein des structures représentées dans sa commission soit établie et que les actions soient prioritairement menées sur les secteurs cibles (ZH cibles, AAC cibles, etc...)

Pour formaliser et co-construire cela, la CLE demande qu'une étude de définition de la stratégie foncière sur le territoire du SAGE Bassée Voulzie et portée par la structure porteuse du SAGE soit lancée dès l'approbation du SAGE.



Les actes de la CLE

Mesures / leviers d'actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Mener une veille sur les outils et démarches existantes favorables à la protection des ressources en eau		SAGE	opérationnel	Meilleure intégration des enjeux de l'eau	Moyens humains et connaissance de la thématique
Mettre en œuvre une stratégie foncière coordonnée à l'échelle du SAGE Bassée Voulzie		SAGE	opérationnel	Prérequis indispensable. Maîtrise des usages	Attachement à la terre. Contractualisation à mettre en place. Coût de l'entretien. Coût d'acquisition et d'entretien à terme. Gestion foncière nécessite une volonté politique forte

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

structure porteuse du SAGE, , collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE  
**COÛT SUR LES 6 ANNEES**  
 Entre 350 000€ et 980 000€  
 Soit 0.46€ à 1.29 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	

**Orientation 4** Coordonner et structurer les compensations des projets structurants



Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le SDAGE souhaite que le SAGE se mobilise dans la mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) sur les compensations environnementales et en vue de préserver la biodiversité liée aux milieux humides des altérations dans les projets d'aménagement.



Le projet de la CLE

A l'image de son partis pris de SAGE uniformisateur et accompagnateur, la CLE veut être un acteur important dans le choix des compensations à l'échelle du bassin Bassée Voulzie, Elle demande qu'un opérateur de compensation soit nommé et que des SNCRR (Site Naturel de Compensation de Restauration et de Renaturation) soient mis en place.

La CLE identifiera et proposera, sur la base d'un recueil co-construit avec les acteurs compétents du territoire, les zones de compensations et le type aux porteurs de projets structurants.

Ces actions pourront se définir par le biais d'une étude exploratoire dont les résultats devront être obtenus avant 2027.



Les actes de la CLE

Leviers d'actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d'actions	Efficacité	Faisabilité
Organiser les compensations des grands projets d'aménagement		SAGE	gouvernance	Bénéfique pour le territoire. Oriente les compensations	Beaucoup de contraintes et démarche nouvelle

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales, EPCI-FP, structure GEMAPIENNE, DDT / OFB, grands aménageurs, bureau d'études  
**COÛT SUR LES 6 ANNEES**  
 Entre 60 000€ et 85 000€  
 Soit 0.08€ à 0.11 € / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	

**Orientation 5 Développer une communication lisible pour accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE**






 Le projet de la CLE

Dans un esprit de SAGE « uniformisateur, accompagnateur, visible et lisible », la mise en place d’un axe de communication est un élément stratégique majeur pour la CLE.

À la suite de l’adoption du SAGE Bassée Voulzie, il s’agira de déployer et de mettre en œuvre la stratégie de communication (site internet, création de news letter, expositions, manifestations, classes d’eau, journées thématiques, rédaction de guides, valorisation de retours d’expériences, rapport d’activités, etc.) sur l’ensemble du territoire à travers notamment :

- L’édition de documents guides facilitant la mise en œuvre du SAGE et synthétisant les points sur lesquels les documents / projets concernés devront se rendre compatibles et/ou conformes. Par exemples :
  - o Guide pour accompagner l’acquisition foncière et la gestion / entretien de parcelle selon l’objectif de protection des ressources en eau recherché
  - o Charte de gestion de berges et diffusion d’un zonage spécifique
  - o Guide de sensibilisation des riverains sur les milieux aquatiques et les rejets
  - o Guide des bonnes pratiques de gestion de la ripisylve
  - o Guides de bonnes pratiques à destination des riverains
  - o Guide sur la prise en compte des objectifs du SAGE dans les projets d’eau pluviale et sur l’infiltration des eaux dans les sols / désimperméabilisation
  - o Charte relative à la mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser)
  - o Porté à connaissance pour la bonne prise en compte des zones humides dans les travaux
  - o Guide sur l’intégration des objectifs de préservation des ressources en eau dans les documents d’urbanisme
  - o Guide de lecture du SAGE par usagers
- La mise en place d’un « observatoire des zones humides » (animation et sensibilisation) porté par la structure porteuse du SAGE Bassée Voulzie ;
- L’organisation d’évènements d’animation et de sensibilisation à destination des élus, des acteurs, du grand public et du scolaire.

 Les actes de la CLE

Leviers d’actions des scénarios alternatifs	Exigence	Zonage	Typologie d’actions	Efficacité	Faisabilité
Editer des documents guides pour les collectivités territoriales locales et les acteurs dans la mise en œuvre du SAGE		SAGE	communication / sensibilisation	Favoriser la compréhension et la mise en œuvre du SAGE	Temps d’élaboration et maîtrise des techniques de rédaction
Editer des documents guides pour les porteurs de projets locaux dans le respect de la conformité / compatibilité du SAGE		SAGE	communication / sensibilisation		
Favoriser la connaissance du SAGE et valoriser les actions par la structure porteuse du SAGE		SAGE	connaissances		



**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Etat quantitatif - eaux superficielles	Biodiversité	Milieux naturels - hydromorphologie des cours d'eau
Etat quantitatif - eaux souterraines	Air et climat	Milieux naturels - zones humides et mares
Etat qualitatif - nitrates et pesticides	Energie	Risques naturels - inondation
Etat qualitatif - macropolluants	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Risques naturels - ruissellement
Etat qualitatif - substances dangereuses	Santé - eau potable	Santé - baignade
Effets transversaux : connaissances	Effets transversaux : gouvernance	

Très positif	Positif	Moyennement positif	Sans effet notable	Impact négatif possible	Négatif
--------------	---------	---------------------	--------------------	-------------------------	---------

**PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES**

structure porteuse du SAGE

**COÛT SUR LES 6 ANNEES**

Entre 192 000€ et 522 000€

Soit 0.25 € à 0.69€ / hab / an

**USAGES CIBLES**

Agriculture	Industrie	AEP	Domestique
Populiculture	Carrière	Loisirs	
<b>Multiple</b>	Canaux	Environnement	

## ANNEXE 1 : LISTE DES REGLES PRE-IDENTIFIEES

1	<b>Encadrer les prélèvements avec des volumes prélevables</b>
	En attente des résultats de l'étude en cours
2	<b>Encadrer les prélèvements dans la zone de sauvegarde de la Bassée</b>
	En attente des résultats de l'étude en cours
3	<b>Sécuriser l'accès futur aux ressources en eau stratégique : limiter les nouveaux forages (hors AEP)</b>
	Zonage sur les zones de sauvegarde pour le futur : (1.1.2.0) Conditionner les prélèvements permanents ou temporaires
4	<b>Encadrer les rejets d'eaux pluviales</b>
	(2.1.5.0) Conditionner l'autorisation (sauf exceptions), sur les communes définies comme urbaines, des rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol, au respect de prescriptions cumulatives (infiltration et évapotranspiration, absence de rejets dans le réseau d'assainissement, etc.)
5	<b>Sécuriser la qualité des ressources en eau stratégique : empêcher la détérioration de leur qualité sur le secteur de la Bassée</b>
	Zonage sur les zones de sauvegarde pour le futur : (2.3.1.0) Conditionner les rejets d'effluents sur le sol ou dans le sous-sol
6	<b>Préserver le lit mineur des cours d'eau</b>
	(3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.1.5.0, 3.2.1.0) Autoriser les IOTA modifiant le profil, la luminosité, de nature à détruire les frayères, les actions d'entretien à l'origine d'extraction de sédiments et constituant un obstacle à l'écoulement des crues / à la continuité écologique que si enjeux de sécurité (biens et personnes) (ne garder que l'intérêt général au sens du code de l'environnement et non code urbanisme), salubrité publique et si amélioration de l'état écologique au sens de la DCE
7	<b>Préserver les berges des cours d'eau</b>
	(3.1.4.0) Autoriser les IOTA entraînant une consolidation / protection des berges que par des techniques de génie végétale sauf si le pétitionnaire démontre l'inefficacité de ces techniques, l'existence d'enjeux liés à la sécurité des biens et personnes (ne garder que l'intérêt général au sens du code de l'environnement et non code urbanisme), améliorer l'état écologique au sens de la DCE
8	<b>Proscrire la détérioration / destruction des zones humides</b>
	(3.3.1.0) La destruction / détérioration de zones humides > 1000m <sup>2</sup> n'est pas permise (sauf exceptions). Appliquer la séquence ERC
9	<b>Compenser la dégradation des zones humides</b>
	compensation surfacique : 150% dans le BV et 200% hors BV mais en amont, et 300% hors BV et en aval compensation fonctionnelle : respecter l'équivalence fonctionnelle des zones humides en utilisant de préférence la méthode d'évaluation des fonctionnalités du « guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides » ou une méthode équivalente
10	<b>Préserver les zones inondables et protéger le lit majeur</b>
	(3.2.2.0) Déclencher de la compensation (volume et surface) dès le seuil de déclaration Conditionner les installations, ouvrages, remblais par une neutralité hydraulique assurée

## ANNEXE 2 : LISTE DES DISPOSITIONS PRE-IDENTIFIEES VISANT LES DOCUMENTS D'URBANISME

1	<b>Préserver l'accès futur aux ressources en eau stratégiques dans le secteur de la Bassée dans les documents d'urbanisme</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage : sur les Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF)</li> <li>- Viser les documents d'urbanisme pour limiter les nouveaux forages (hors AEP)</li> <li>- Préconiser une occupation du sol et des projets compatibles avec les objectifs de préservation recherchés par le SAGE (lister exemples de traductions possibles dans les documents d'urbanisme en termes de quanti)</li> </ul>
2	<b>Limiter l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappeler les objectifs de la loi ZAN concernant l'imperméabilisation (Zéro artificialisation Nette)</li> <li>- Encourager une nouvelle urbanisation : normaliser les chaussées drainantes, limiter l'artificialisation, sensibiliser à la doctrine "stop bitume", désimperméabiliser certains sols</li> <li>- Intégrer l'objectif de préservation des éléments paysagers : haies, boisements, mares</li> <li>- Mettre en place la séquence ERC mentionnée à la disposition 3.2.2 "limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la gestion à la source des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme) du SDAGE AESN</li> </ul>
3	<b>Protéger les ressources en eau vis à dis des pollutions diffuses d'origine agricole dans les documents d'urbanisme</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le maintien de bande tampon et éléments paysagers autour des ressources en eau sur les secteurs prioritaires</li> <li>- Encourager le respect d'une bande enherbée / bande tampon d'au moins 5 mètres le long des cours d'eau voir plus où cela se justifie, notamment sur les secteurs prioritaires tels que (a définir) et étendre dans les secteurs où cela</li> <li>- Encourager la multiplication d'éléments fixes du paysage sur les zones les plus vulnérables aux pollutions diffuses et aux infiltrations (comme celles identifiées par exemple dans le Diagnostic Territorial Multi Pressions des aires d'alimentation de captage) (par exemple : % de l'AAC couvert par des éléments fixes, surface d'éléments fixes, etc.)</li> </ul>
4	<b>Préserver la qualité des ressources en eau stratégiques dans le secteur de la Bassée dans les documents d'urbanisme</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage : sur les Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF)</li> <li>- Viser les documents d'urbanisme pour empêcher la détérioration de la qualité des ressources en eau de la Bassée</li> <li>- préconiser une occupation du sol et des projets compatibles avec les objectifs de préservation recherchés par le SAGE (lister exemples de traductions possibles dans les documents d'urbanisme en termes de quanti)</li> </ul>
5	<b>Cartographier l'espace de mobilité des rivières</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les cartographies de l'espace de mobilité des rivières dans les documents d'urbanisme</li> </ul>
6	<b>Intégrer les zones humides et les trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la cartographie des zones humides</li> <li>- Intégrer les trames vertes et bleues</li> <li>- Recommander la réalisation d'un inventaire zone humide pour toute zone ouverte à l'urbanisation</li> </ul>
7	<b>Préserver les berges de dégradations potentielles liées à la populiculture dans les documents d'urbanisme</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la dégradation des berges</li> <li>- Encourager la protection des berges pouvant se traduire par le maintien d'une zone tampon d'au moins 6 m de large le long du cours d'eau</li> </ul>
8	<b>Cartographier et préserver les zones d'expansion de crues</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la cartographie des zones d'expansion de crues</li> </ul>
9	<b>Préserver les zones inondables et la fonctionnalité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préconiser une occupation du sol et des projets / aménagement compatibles avec les objectifs de préservation recherchés (neutralité hydraulique, pas de perte de surface / volume inondable)</li> </ul>

## ANNEXE 3 : ANALYSE DES EFFETS NOTABLES ET DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES DIFFERENTES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT	Etat quantitatif		Etat qualitatif			Biodiversité	Milieux naturels		Risques naturels		Santé		Air et climat	Energie	Paysage, patrimoine et cadre de vie	Effets transversaux	
	Superficielles	Souterraines	Nitrates et pesticides	Macropolluants	Substances dangereuses		Hydromorphologie des cours d'eau	Zones humides et mares	Inondation	Ruissellement	Eau potable	Baignade				Connaissances	Gouvernance
<b>Orientations spécifiques</b>	<b>ENJEU QUANTITE</b>																
1. Economiser la ressource en eau au sein de tous les usages	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif
2. Assurer une gestion structurelle de la ressource permettant le maintien et la reconquête du bon équilibre quantitatif	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif
3. Sécuriser les ressources en eau stratégiques de la Bassée	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif
4. Favoriser l'infiltration des eaux dans les sols	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif
<b>Orientations spécifiques</b>	<b>ENJEU QUALITE</b>																
5. Empêcher toutes les pollutions liées aux systèmes et ouvrages d'assainissement et de pluvial	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Moyenne positif	Impact négatif possible	Impact négatif possible	Sans effet notable	Moyenne positif
6. Limiter les pollutions dues aux micropolluants et effluents dangereux	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Moyenne positif	Impact négatif possible	Impact négatif possible	Sans effet notable	Moyenne positif
7. Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Moyenne positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif
8. Reconquérir la qualité des eaux des captages d'eau potable et prévenir des dysfonctionnements futurs	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Très positif	Sans effet notable	Moyenne positif	Moyenne positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Moyenne positif	Impact négatif possible	Impact négatif possible	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif
<b>Orientations spécifiques</b>	<b>ENJEU MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES</b>																
9. Restaurer les cours du bassin et préserver les lits majeurs	Moyenne positif	Moyenne positif	Sans effet notable	Moyenne positif	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif	Très positif	Moyenne positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Impact négatif possible	Impact négatif possible	Sans effet notable	Moyenne positif
10. Reconquérir les zones humides en améliorant leur gestion	Moyenne positif	Moyenne positif	Sans effet notable	Moyenne positif	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif	Très positif	Moyenne positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Impact négatif possible	Impact négatif possible	Sans effet notable	Moyenne positif
11. Généraliser les bonnes pratiques des activités de populiculture et d'extraction de granulats	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif	Très positif	Très positif	Moyenne positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Moyenne positif
<b>Orientations spécifiques</b>	<b>ENJEU INONDATION ET RUISELLEMENT</b>																
12. Maîtriser les ruissellements et limiter les transferts	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Moyenne positif
13. Favoriser la prise en compte du risque inondation à l'échelle du SAGE	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Très positif	Moyenne positif
<b>Orientations spécifiques</b>	<b>ENJEU SOLIDARITES TERRITORIALES, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GOUVERNANCE</b>																
14. Renforcer les solidarités extérieures avec l'amont et l'aval du bassin de la Seine	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif	Moyenne positif
15. Favoriser la coopération intra SAGE au sein du bassin Bassée Voulzie	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif	Moyenne positif
16. Protéger collectivement les ressources en eau grâce aux outils d'aménagement et de foncier	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif	Moyenne positif
17. Coordonner et structurer les compensations des projets structurants	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif	Moyenne positif
18. Développer une communication lisible pour accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Moyenne positif	Très positif	Moyenne positif





# SAGE

Bassée-Voulzie

Structure porteuse du SAGE	Financeurs	Bureau d'étude
		